

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Table des matières

1. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

<i>L'économie circulaire, une opportunité pour la Région.....</i>	5
<i>L'économie circulaire, un enjeu pour le développement économique : compétitivité et inclusion.....</i>	7
<i>L'économie circulaire, un vecteur de résilience aux crises.....</i>	8
<i>L'économie circulaire, un enjeu de souveraineté, de sobriété et de solidarité</i>	9
<i>L'économie circulaire, un vecteur pour décarboner et lutter contre le changement climatique.....</i>	11
<i>L'économie circulaire, un modèle à appliquer à une ressource stratégique francilienne : le foncier</i>	12
<i>L'économie circulaire : un nouveau champ réglementaire et pour les politiques publiques.....</i>	13

2. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE PRIORITÉ RÉAFFIRMÉE DEPUIS LE DÉBUT DE LA MANDATURE

<i>Un plan « zéro déchet » et des soutiens pour booster les projets franciliens.....</i>	15
<i>Des politiques économiques et sectorielles en action pour favoriser l'économie circulaire</i>	15
<i>Des politiques d'aménagement incitatives pour la transformation écologique.....</i>	16
<i>Un accompagnement aux JOP 2024, booster de l'économie circulaire.....</i>	18
<i>Une compétence formation pour répondre aux besoins de l'économie circulaire</i>	18
<i>Des lycées qui intègrent les principes de l'économie circulaire</i>	18
<i>La commande publique, vecteur d'économie circulaire</i>	19
<i>Un siège de la Région exemplaire.....</i>	19

3. UNE STRATÉGIE GLOBALE ET TRANSVERSALE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

<i>Les principes d'action de la stratégie régionale économie circulaire</i>	21
<i>Ambition et objectifs de la Stratégie Régionale Economie Circulaire</i>	23

4. DIX LEVIERS ET SIX ENGAGEMENTS POUR TRANSFORMER L'ÎLE-DE-FRANCE

4.1 Axe 1 : Accompagner les territoires pour faciliter la transformation vers l'économie circulaire.....

<i>Levier 1 : Mobiliser les territoires franciliens pour une gestion économe des ressources</i>	27
<i>Levier 2 : Informer, impliquer les citoyens et changer les comportements</i>	29
<i>Levier 3 : Passer de la gestion des déchets à une économie des ressources</i>	31
<i>Levier 4 : Faire émerger les nouveaux métiers, compétences et formations nécessaires à l'économie circulaire</i>	33
<i>Levier 5 : Faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire.....</i>	35

4.2 Axe 2 : Engager les secteurs de l'économie francilienne dans la relance verte, circulaire et solidaire

<i>Levier 6 : Accélérer et massifier la prise en compte de l'économie circulaire dans les activités économiques</i>	36
<i>37</i>	

<i>Levier 7 : Lutter contre le gaspillage alimentaire, amplifier les circuits courts et le retour au sol de la matière organique.....</i>	40
<i>Levier 8 : Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers franciliens et des politiques d'aménagement</i>	42
<i>Levier 9 : Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité des secteurs culturel, sportif et touristique</i>	45
<i>Levier 10 : Mobiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour l'économie circulaire</i>	50
4.3 Axe 3 : La Région agit en tant que maître d'ouvrage et s'engage directement dans ses compétences opérationnelles	52
<i>Engagement 1 : Présenter un jaune « économie circulaire » dès 2021</i>	52
<i>Engagement 2 : S'engager dans une maîtrise d'ouvrage circulaire</i>	52
<i>Engagement 3 : Rendre la restauration collective exemplaire en matière d'économie circulaire.....</i>	53
<i>Engagement 4 : Respecter une hiérarchie de gestion des équipements usagés</i>	54
<i>Engagement 5 : Intégrer l'économie circulaire dans ses achats.....</i>	54
<i>Engagement 6 : Sensibiliser les agents à l'économie circulaire.....</i>	54
5. GOUVERNANCE, ENGAGEMENT DES ACTEURS FRANCIENS ET OBSERVATION	
<i>Une mise en œuvre partagée de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire</i>	56
<i>Signer des cadres d'engagements avec des acteurs franciliens de la transition vers une économie circulaire</i>	56
<i>Mobiliser les fonds européens en faveur de l'économie circulaire</i>	56
<i>Créer une mission transversale d'observation régionale des ressources</i>	57
<i>Définir, consolider et suivre les indicateurs régionaux de l'économie circulaire</i>	58
6. ANNEXE	
<i>Tableau synthétique des actions et des engagements de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire</i>	59

1. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

L'économie circulaire, une opportunité pour la Région

Depuis le début de la mandature, la Région Île-de-France a fait du développement durable une priorité transversale de toutes les politiques régionales. Visant à améliorer le cadre de vie des Franciliens, notamment en le rendant plus propre, la Région a fait de la prévention et de la gestion de déchets un axe fort de ses actions régionales pour l'environnement.

Dès 2016, la Région s'est engagée vers un objectif « zéro déchet » qui consiste à tendre vers la réduction des quantités de déchets ultimes et non valorisables, en agissant sur toutes les étapes de leur production. Cet engagement a été suivi par l'approbation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Île-de-France par l'assemblée régionale en novembre 2019 (rapport CR 2019-053).

La récente crise sanitaire COVID-19 a démontré **la vulnérabilité de notre fonctionnement industriel de production et d'approvisionnement, et la nécessité de relocaliser des filières stratégiques en Île-de-France**. L'économie circulaire est un moyen de faire cette relocalisation et de gagner en résilience.

En effet, le modèle économique actuel, dans lequel on extrait, on produit, on consomme et on jette, repose sur l'illusion d'une disponibilité des matières premières illimitées, accessibles et bon marché. Or ce modèle de création de valeur est incroyablement inefficace. Aujourd'hui, le recyclage des matériaux et la revalorisation énergétique des déchets n'exploitent que 5 % de la valeur initiale des matières premières.¹

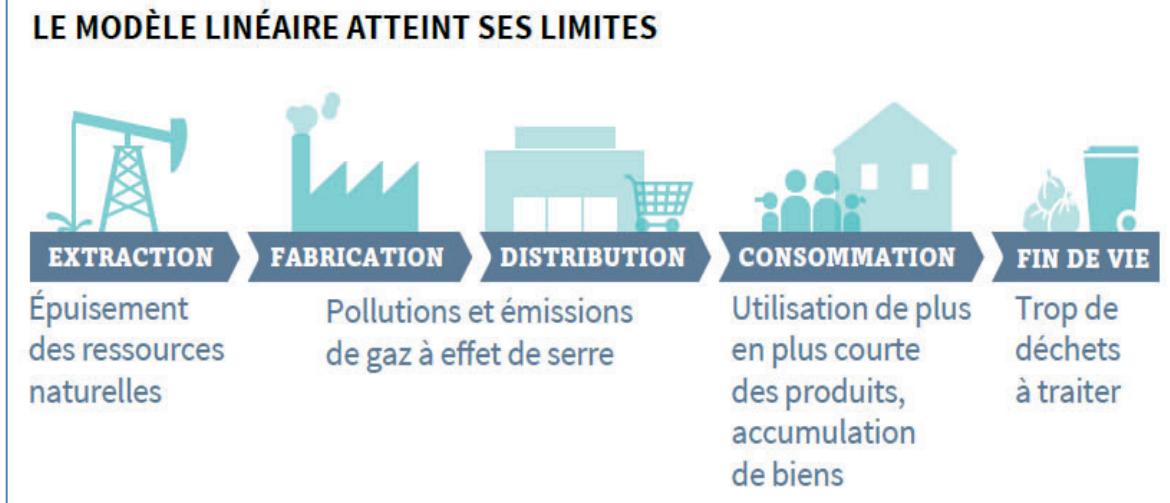


Figure n° 1 : le schéma de l'économie linéaire

Source : ADEME « L'économie circulaire en 10 questions », 2019

L'économie circulaire s'oppose au modèle linéaire. Elle constitue un nouveau paradigme qui **change nos façons de produire et de consommer afin de découpler la croissance économique de la consommation de matières premières**.

¹ Source : « Vers une économie circulaire : arguments économiques pour une transition accélérée », Fondation Ellen MacArthur

In fine, la transformation vers une économie circulaire consiste à:

- **réduire la consommation de ressources naturelles**, en particulier de ressources non-renouvelables par la promotion de l'efficacité, de la sobriété, de la modularité, de la réversibilité, mais aussi de la solidarité ... ;
- **optimiser l'utilisation des ressources naturelles grâce aux logiques de coopération, de mutualisation, de cycle de vie**, en favorisant une vision « circulaire » de l'ensemble des activités ;
- **lutter contre les gaspillages et l'obsolescence programmée** en repensant nos besoins, en y apportant de nouvelles réponses dès l'amont (éco-conception, économie de fonctionnalité et de partage, ..) ;
- **passer de la gestion des déchets à la gestion de ressources**, en favorisant la réparation, le réemploi, le remanufacturing, et en développant une offre locale de matières premières issues du recyclage ;
- **augmenter la part des ressources maîtrisées dans la Région avec une double résilience**: à court terme avec la sécurité d'approvisionnement et la réduction des flux entrants sur le territoire, et à long terme avec la capacité des territoires à extraire, produire, transformer et consommer localement des ressources.

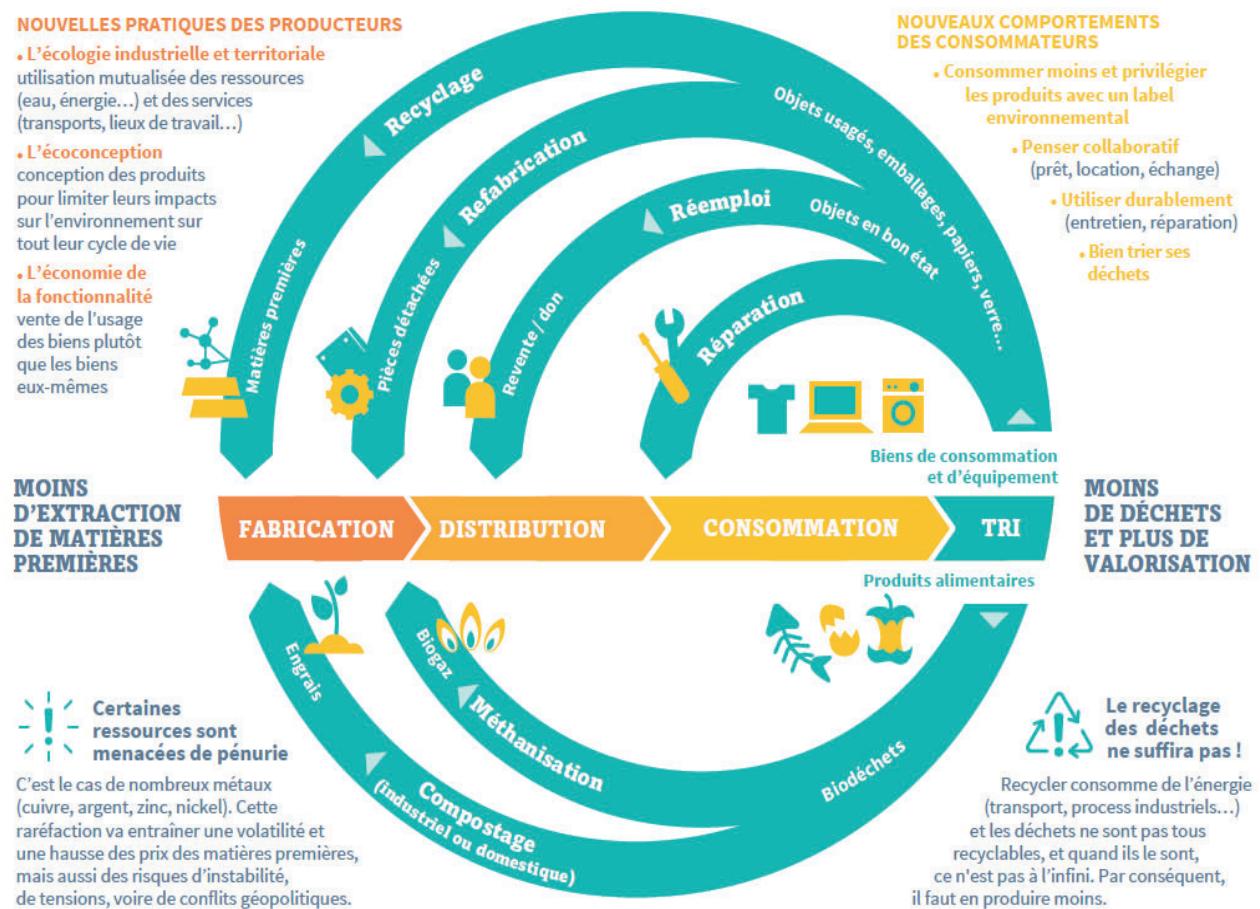


Figure n°2 : le schéma de l'économie circulaire
Source : ADEME « L'économie circulaire en 10 questions », 2019

Si la question de réduction de consommation des ressources est au cœur du principe de l'économie circulaire, ses bénéfices sont pluriels et les opportunités qu'elle représente pour l'Île-de-France sont multiples :



L'économie circulaire, un enjeu pour le développement économique : compétitivité et inclusion

La transformation vers une économie circulaire est avant tout un enjeu pour le développement économique car le système linéaire actuel expose les entreprises à de nombreux risques : hausse des prix des matières premières, rupture d'approvisionnement, augmentation du coût du traitement des déchets ou des pollutions... Un nombre croissant d'entre elles sont prises au piège entre les hausses soudaines ou les incertitudes liées aux prix des matières premières d'un côté, et leur disponibilité de l'autre.

Conscients des contraintes qui pèsent sur l'accès aux ressources naturelles à long terme, la majorité des industriels réfléchissent déjà à leurs stratégies d'adaptation autour des principes de l'économie circulaire, affichés comme tels ou pas. **De nombreuses filières industrielles d'avenir associées aux nouvelles mobilités, aux énergies renouvelables, au numérique, à la robotique, à l'intelligence artificielle sont conditionnées à un accès à des matières qui pour certaines sont d'ores et déjà critiques (quantité, qualité, accès).** C'est notamment le cas pour le cobalt, le tungstène et l'étain.²

La transition vers une économie circulaire contribue de manière durable à une économie plus innovante, résiliente et productive. Par exemple, il est estimé qu'au niveau européen, le passage à un modèle circulaire générerait un avantage économique total d'environ 1 800 milliards d'euros par an³.

De surcroît, l'économie circulaire offre sur le long terme un large spectre d'opportunités en matière de créations d'activités, de nouveaux services, de produits et d'emplois non délocalisables :

- l'économie circulaire a besoin d'une grande variété de compétences, et donc, s'adresse à un large éventail de niveaux de qualification, y compris à une main d'œuvre peu qualifiée ;⁴

² Une étude prospective sur les matériaux critiques menée par le BRGM, le Forum Mondial des Matériaux (WMF), les cabinets Mc Kinsey et CRU Consulting

³ Par exemple, selon l'étude Growth Within: A Circular Economy Vision for a Competitive Europe publiée en 2015

⁴ Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, 2015

- l'économie circulaire permet un rééquilibrage des territoires grâce à une répartition homogène des emplois, du fait de la nécessaire proximité aux consommateurs. Il s'agit de plus d'emplois pérennes et qui ne sont pas soumis au risque de délocalisation.⁵

SAS Minimum, basée à Pantin (93), fabrique un matériau de revêtement 100% recyclé et 100% recyclable, provenant de plastique recyclé, qui peut aussi bien servir de revêtement de mur, mais également de sol, de crédence ou de plan de travail. Ce matériau est posé sans colle mais seulement avec des vis pour pouvoir préserver les qualités recyclables du produit. L'objectif est d'utiliser du plastique recyclé post-consommation, produits par les habitants. Le revêtement est ensuite recyclable, il peut être réutilisé pour un autre chantier ou bien broyé à nouveau pour le transformer en matériau. En 2024, SAS Minimum produira les sièges du futur centre aquatique olympique à Saint-Denis qui seront entièrement produits en Ile-de-France à partir de déchets récoltés localement, grâce au réseau de collecteurs et d'industriels locaux qui permettent de telles innovations.

L'économie circulaire, un vecteur de résilience aux crises

La mise en place de démarches d'économie circulaire a pour vocation de renforcer la résilience du territoire en limitant sa dépendance aux flux de matières premières entrants, mais aussi en les faisant circuler durablement en son sein.

Le bouclage des flux de ressources territoriaux permet d'optimiser l'utilisation de la matière et de l'énergie au profit de l'économie locale. L'émergence de boucles locales permet également de générer moins de pollution et de déchets, construire de nouvelles synergies, et développer des techniques industrielles innovantes.

Qu'il s'agisse de productions de systèmes électroniques stratégiques (qui impliquent de nombreuses sous-traitances : tâches d'assemblage, de contrôle, de pièces de rechange et fournitures nécessaires aux industries aéronautiques, automobiles, énergétiques), de matériels médicaux et paramédicaux, ou bien encore d'activités liées à des savoir-faire spécifiques (par exemple la couture, la menuiserie ...) ... les opportunités sont nombreuses. La relocalisation des systèmes alimentaires, leur diversification, la proximité entre la fourche et la fourchette, le lien producteurs/transformateurs/consommateurs figurent parmi les pistes d'actions à développer.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, la Région Île-de-France a élaboré un plan de relance qui devra permettre de progresser résolument vers une économie plus locale, plus circulaire, et plus inclusive.

La crise du titane : un choc critique génératrice de ré industrialisation

La filière aéronautique est très dépendante du titane. La moitié des approvisionnements en titane de l'industrie aéronautique française vient de Russie. En 2014, alors que les carnets de commandes étaient pleins, la crise entre la Russie et l'Ukraine a donné lieu à une série de représailles économiques entre Occidentaux et Russes. C'est à la suite de cette crise qu'en 2015 est née la première unité européenne d'élaboration de titane de qualité aéronautique par recyclage dans le Puy-de-Dôme. Le principe est simple : les constructeurs retournent les chutes et copeaux qu'ils ont produits lors du façonnage de leurs pièces à partir de lingots de titane. L'usine fabrique alors de nouveaux lingots à partir des chutes recyclées et s'engage à les vendre à ses partenaires à un prix inférieur aux lingots de titane fabriqués à partir de titane primaire. Elle organise ainsi au sein de la filière aéronautique une boucle circulaire. La création de cette usine du groupe ERAMET a été possible grâce à des financements publics européens et nationaux.

⁵ Note d'analyse « ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EMPLOI : ENJEUX ET PERSPECTIVES », Anna-Lena REBAUD, Pour la solidarité, p.20

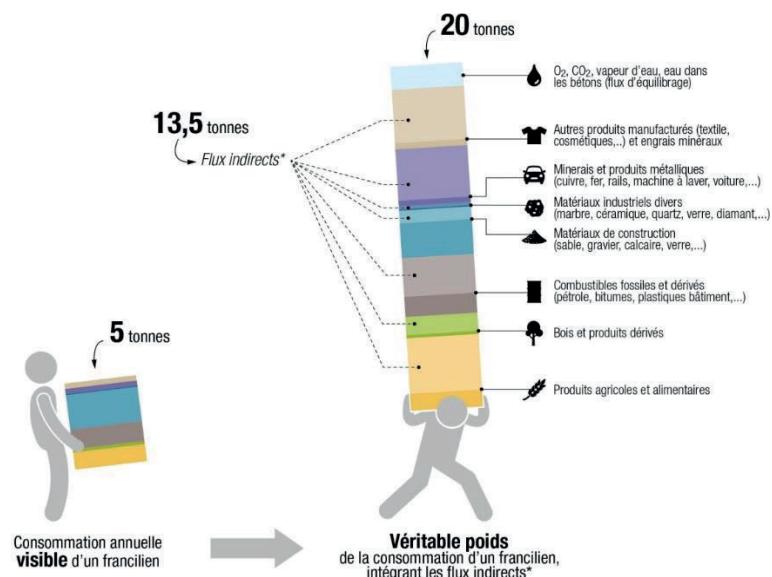
L'économie circulaire, un enjeu de souveraineté, de sobriété et de solidarité

L'Île-de-France a toutes les caractéristiques d'une région globale. C'est une région très peuplée, très consommatrice de ressources, majoritairement non renouvelables, et très dépendante de l'extérieur pour son fonctionnement.

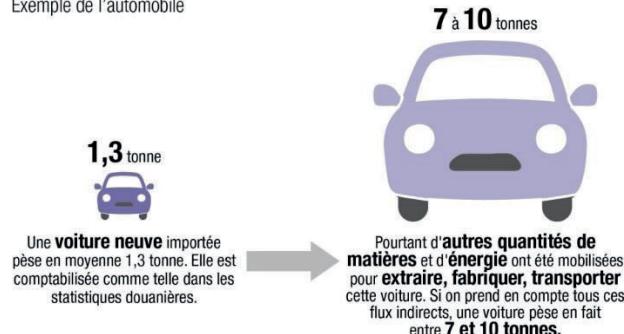
L'analyse du métabolisme francilien (étude des flux entrants, sortants ou stockés)⁶ montre qu'un francilien consomme **20 tonnes de matières par an**, légèrement plus que la moyenne française (18 tonnes par habitant et par an). Quatre ensembles de matières représentent 60 % de la consommation de matières de la région :

- la biomasse agricole et les produits alimentaires ;
- les combustibles fossiles ;
- les matériaux de construction ;
- les produits finis et les minerais métalliques.

La consommation **visible** et **cachée** d'un francilien par an et par catégorie de matières



* Qu'est-ce qu'un **flux indirect** ?
Exemple de l'automobile



© L'INSTITUT PARIS REGION - 2020
Source : « Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 », réalisé par Augiseau, V. et Barles, S. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-Cités) pour la Région Île-de-France, 2018

Figure n° 3 : la consommation visible et cachée d'un francilien par an et par catégorie de matières

⁶ Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 », réalisé par Augiseau, V. et Barles, S. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-Cités) pour la Région Île-de-France, 2018

Ces niveaux de consommation engendrent plusieurs risques. Ils induisent des pressions sur les milieux naturels où les matières sont extraites. La plupart de ces ressources sont non renouvelables ce qui pose la question de la soutenabilité à long terme de notre approvisionnement. Enfin, certaines ressources sont stratégiques pour le fonctionnement du territoire francilien et le niveau de dépendance régional est très élevé.

En effet, aujourd’hui, l’essentiel des ressources qui alimentent le métabolisme régional provient de l’extérieur (à 80%), pour moitié d’autres régions (52 %), pour l’autre de l’étranger (48 %)⁷. Les ressources extraites localement se résument pour l’essentiel aux minéraux de construction et à la biomasse (agriculture notamment). Cette dépendance expose fortement l’Île-de-France aux potentiels chocs sur les ressources et à la volatilité des cours des matières premières.

Sans viser l’autosuffisance, antinomique avec notre propre vocation exportatrice, les marges de progression sont substantielles : dans l’augmentation de la production locale, les conditions d’approvisionnement (au plus court, avec le moins d’impact environnemental), dans la consommation responsable, la chasse aux gaspillages.

Par ailleurs, le métabolisme francilien se caractérise par d’importants flux de déchets en sortie. Ces déchets doivent être réduits, par conséquent il s’agit aujourd’hui de faire de la prévention de déchets une « cause » régionale pour qu’elle devienne une norme sociale. Pour cela, la Région compte mobiliser les Franciliens, les entreprises et les collectivités et soutenir l’expérimentation des nouvelles approches de prévention des déchets.

Dès lors que les déchets ne sont pas évitables, ils méritent d’être considérés comme des gisements de ressources à trier, collecter, valoriser et réutiliser dans des processus de production au plus près.

Cependant, si on pouvait recycler tous nos déchets, on ne couvrirait que 14 % des besoins actuels en matières premières⁸. Ainsi, le développement de boucles de recyclage à l’échelle régionale ne pourrait pas permettre à lui seul de réduire cette vulnérabilité. Pour réduire notre consommation de ressources, il faudra, au-delà du recyclage et l’écoconception, travailler nécessairement sur nos besoins et la réponse à y apporter dans une logique de sobriété, notamment pour notre système alimentaire, énergétique mais aussi dans les processus d’aménagement.

A titre d’exemple, depuis le début du XXe siècle, la production et la consommation d’acier au niveau mondial est passée de moins de 50 millions de tonnes en 1900 à plus d’un milliard de tonnes au début du XXIe siècle. Même si son taux de recyclage est déjà élevé en Europe (de l’ordre de 60 %), une telle augmentation de la consommation ne peut provenir du recyclage des quantités bien moindres produites quelques années auparavant. Ainsi, dans le cas du fer, l’importance du recyclage pratiqué au niveau mondial n’aura conduit sur tout le XXe siècle qu’à retarder de 12 ans environ la ponction opérée sur la ressource en minerai : nos ponctions cumulées de 1900 à 2012 (avec recyclage) auraient été atteintes en l’an 2000 si aucun recyclage n’avait été pratiqué au XXe siècle. Pour poursuivre la croissance de la création de valeur mondiale, il faudra trouver à moyen terme des ressources de substitution ou diminuer l’intensité de l’utilisation de cette ressource dans la croissance économique. Le fer n’est pas encore considéré comme une ressource rare ; la question se pose cependant de manière immédiate s’agissant des terres rares par exemple⁹

⁷Bien que la provenance initiale effective reste en général difficile à déterminer.

⁸ « Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 », réalisé par Augiseau, V. et Barles, S. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-Cités) pour la Région Île-de-France, 2018

⁹ Un encadré tiré du rapport « Economie circulaire, réconcilier croissance et environnement » Institut Montaigne, 2016

L'Île-de-France regorge d'initiatives de réemploi, réutilisation, réparation.

L'allongement de la durée de vie des produits permet de réduire la consommation de ressources. La Région a soutenu plus de 70 projets franciliens dans ce domaine. Comme, par exemple, **Rejoué (94)**, un chantier d'insertion spécialisé dans le réemploi et le recyclage de jouets. Cette activité semi-industrielle de réemploi comprend : la collecte, le tri sélectif, le nettoyage, le rassemblage et la vente des jouets, jeux et livres pour enfants. Rejoué incite ainsi les familles à prolonger la durée de vie des jouets, à consommer responsable et à participer au recyclage des jouets usagés. Depuis 2012, début de son activité, ce chantier d'insertion a remis en circulation plus de 50% des 170 tonnes collectées, vendu 88 000 jouets et formé 115 personnes accompagnées.

La Région a soutenu également plus de 10 projets de start'up et entreprises pour favoriser le **développement de la consigne pour le réemploi**. Ces projets sont porteurs d'autres modes de distribution et de consommation et constituent des alternatives à notre société du tout jetable. Des centaines d'emballages sont désormais évités grâce à ces projets. Par exemple, la plateforme d'e-commerce **Loop** propose la livraison à domicile de produits alimentaires dans des emballages réutilisables et consignés qui sont ensuite nettoyés selon des normes strictes puis utilisés pour la confection d'un nouveau produit. Le projet a été développé en partenariat avec Carrefour. Ou **Pandobac** qui propose un service remplaçant les emballages de livraison (cartons, cagettes, polystyrène) jetables par des bacs de transport réutilisables, commercialisés en B2B et offre également des prestations de suivi et de nettoyage dans son centre de lavage situé sur le MIN de Rungis. De la même manière, **OPOPOP** propose un nouveau service de colis consigné et digitalisé : fabriqué en matériau textile de récupération, les colis sont résistants et modulables et sont rendus par les consommateurs en les déposant simplement dans une boîte aux lettres de la Poste.

L'économie circulaire, un vecteur pour décarboner et lutter contre le changement climatique

L'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des matières premières représente un moyen d'action décisif pour décarboner l'Île-de-France et lutter contre le changement climatique (Zéro émission net – ZEN) car la quantité et la façon dont ces ressources sont extraites, produites et utilisées détermine la quantité de gaz à effet de serre (GES) émise.

On estime que **80 % des émissions mondiales issues de la production de matières proviendraient de l'utilisation de matériaux dans la construction et les produits manufacturés**.¹⁰ Pourtant les actions visant à atténuer les changements climatiques se concentrent habituellement sur l'amélioration du rendement énergétique et sur l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables. Bien que ces mesures soient cruciales, **il est important de porter plus d'attention à l'efficacité dans l'utilisation des matières premières** ; dans le cas contraire, il sera presque impossible et beaucoup plus onéreux de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 1,5 °C, comme le préviennent les scientifiques.¹¹

Par exemple, pour le secteur des bâtiments résidentiels, un des secteurs clés pour l'Île-de-France, les stratégies d'efficacité dans l'utilisation des matières premières (l'utilisation plus intensive des bâtiments, la conception économe en matériaux, l'**utilisation de bois récolté de façon durable et de matériaux biosourcés, un meilleur réemploi et recyclage des matériaux de construction**, etc.) pourraient faire baisser de 35 % à 40 % les émissions liées à la construction, à l'utilisation et à la déconstruction des habitations.¹² En particulier, la construction bois permet de réduire l'empreinte carbone du bâtiment d'environ 25% par rapport aux techniques constructives conventionnelles.¹³

¹⁰ IRP (2020). *Resource Efficiency and Climate Change: Material Efficiency Strategies for a Low-Carbon Future*. Hertwich, E., Lifset, R., Pauliuk, S., Heeren, N. A report of the International Resource Panel. United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya.

¹¹ IRP (2020). *Resource Efficiency and Climate Change: Material Efficiency Strategies for a Low-Carbon Future*. Hertwich, E., Lifset, R., Pauliuk, S., Heeren, N. A report of the International Resource Panel. United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya.

¹² IRP (2020). *Resource Efficiency and Climate Change: Material Efficiency Strategies for a Low-Carbon Future*. Hertwich, E., Lifset, R., Pauliuk, S., Heeren, N. A report of the International Resource Panel. United Nations Environment Programme, Nairobi, Kenya.

¹³ Développer la construction bois en France pour améliorer l'indépendance énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer l'emploi », Carbone 4, 2015. <http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2015/05/Note-de-communication-filière-bois-vf.pdf>

En Île-de-France, sous l'impulsion de plusieurs collectivités territoriales engagées, des acteurs économiques imaginent le développement d'une filière de construction en terre crue. La ville de Sevran et Grand Paris Aménagement, avec la start-up Cycle Terre et l'entreprise QUARTUS, travaillent sur une ligne de fabrication de différents produits à base de terre, comme le panneau extrudé à base de terre, et envisage des utilisations innovantes en remplissage de façade ou de parement. De même, la Société ALKERN projette de développer une activité de briques de terre compressée porteuses (BTC) et estime que l'utilisation de la BTC pourrait concerter 10 % des maisons individuelles groupées et du petit collectif en Île-de-France d'ici 2030, et jusqu'à 30 % sur des territoires fortement impliqués comme celui de l'EPAMARNE.

L'économie circulaire, un modèle à appliquer à une ressource stratégique francilienne : le foncier

Une autre préoccupation environnementale forte est l'anthropisation des sols qui a des effets particulièrement néfastes. L'objectif de « zéro artificialisation nette » est ainsi devenu une priorité régionale qui réaffirme le caractère stratégique du foncier en tant que ressource limitée.

Pour préserver cette ressource, tous les leviers doivent être actionnés : **la préservation** (via la protection des terres agricoles au titre du Plan Local d'Urbanisme par exemple), **le recyclage** (tant des terrains que du bâti), ou **l'optimisation** à travers la **mutualisation des usages** (à l'instar des restaurants qui deviennent des lieux de coworking hors des heures de service), et **l'occupation provisoire** que la Région soutient également à travers son AMI « Urbanisme transitoire ».

Le modèle de l'économie circulaire s'applique donc pleinement à la ressource du sol. Il se doit, dans les zones tendues, **d'encourager la maximisation d'utilisation du foncier**, pour être mieux répartie et partagée (la mise à disposition de places de parking inoccupées sur courte ou moyennes durées limite par exemple la multiplication des zones de stationnement tout en bénéficiant économiquement au bailleur). Dans les secteurs « détendus », l'enjeu réside davantage dans la **requalification des fonciers délaissés** afin de leur redonner une valeur d'usage.

Le **concept de l'économie de la fonctionnalité** peut aussi s'appliquer au foncier. Par exemple, dans le cas de projet d'agriculture urbaine ou du solaire photovoltaïque, c'est l'usage du foncier (surface potagère en toiture, centrale solaire sur toiture ou ombrières sur parking, etc.) qui est vendu ou loué, et non le foncier lui-même.

Ces démarches permettent de réduire l'impact écologique, de lutter contre l'étalement urbain et de réaliser des économies. Elles peuvent favoriser par ailleurs la rencontre entre les divers occupants d'un même lieu et leur accès à de nouveaux services et contribuer ainsi au bien-être des populations.

Dans le cadre de création du quartier **La Vallée dans la ville de Châtenay-Malabry** composé de 2200 logements, du siège social de l'entreprise Lidl, d'équipements publics et des commerces, un centre de tri unique en Île-de-France sera créé au sein d'une ZAC afin de concentrer le stockage des déchets, issus des différents chantiers, et réduire le parcours des camions vers le centre de tri. La gestion des déchets n'étant pas toujours facile à traiter au sein des chantiers, ce centre de tri permettra d'améliorer le recyclage au sein même de la ZAC pour ensuite faciliter et améliorer la destination des déchets vers les différentes filières de valorisation. In fine, cette opération permettra de mutualiser l'usage du foncier, réduire les émissions carbone, le trafic routier et les nuisances subies par les riverains. De plus, ce centre de tri est reproductible s'il existe à la fois une quantité suffisante de déchets produits sur plusieurs années et avec un terrain à proximité.

L'économie circulaire : un nouveau champ réglementaire et pour les politiques publiques

L'Île-de-France parce qu'elle contribue à hauteur de 31 % au PIB national et 4,6% du PIB de l'UE, a une responsabilité substantielle dans l'atteinte des objectifs nationaux et européens, fixés dans les lois suivantes :

Au niveau européen

- Le « Paquet économie circulaire » a été adopté en mai 2018 avec une série d'objectifs ambitieux relatifs à la gestion des déchets à 2020 et 2030 que les États membres devaient transposer au plus tard le 5 juillet 2020 ;
- Le « Plan d'action pour l'économie circulaire », adopté en mars 2020, constitue l'un des principaux éléments du pacte vert pour l'Europe. Il comprend plus de 50 actions structurées autour de plusieurs axes comme la durabilité des produits (conception, responsabilité des producteurs, renforcement du rôle des consommateurs, processus de production durable, «droit à réparer») et la réduction des déchets (harmonisation des systèmes de collecte, environnement non toxique pour favoriser le recyclage, renforcement de l'utilisation des matériaux recyclés, réduction des exportations de déchets). Le plan d'action identifie des secteurs prioritaires comme ceux du plastique, du textile, de l'électronique, des batteries, de la construction et de l'alimentation. Il prévoit également des mesures pour développer la création d'emplois et la formation en matière d'économie circulaire.

Au niveau français

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en 2015, inscrit l'objectif d'augmenter de 30% d'ici 2030 le rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières ;
- La feuille de route « Economie circulaire » prévoit que les plans déchets devront devenir des plans ressources. Elle programme également de confier aux conseils régionaux un rôle de soutien à l'animation dans les territoires des démarches d'économie circulaire. Ils pourront développer une stratégie régionale de transition vers l'économie circulaire, en lien avec l'État, dépassant le cadre formel des plans et schémas régionaux obligatoires.
- La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire conforte les Régions dans leur rôle de coordination et d'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire (article L 4211-1 du CGCT).

Au niveau régional

Les Régions, de par leurs compétences tant en matière d'aménagement du territoire que de développement économique, sont l'échelon le plus pertinent pour assurer la mise en mouvement des territoires, des acteurs économiques, des collectivités, du secteur associatif, du secteur de l'enseignement, de la formation ou encore de la recherche et de l'innovation. Elles développent l'économie circulaire sur leurs territoires depuis plusieurs années en soutenant de nombreuses actions et initiatives d'accompagnement, de mise en réseau, de soutien technique et financier des acteurs territoriaux engagés dans la transition vers l'économie circulaire. Finalement, les Régions sont à l'évidence les mieux placées pour en faire la réalité du monde après crise.

Au niveau local

Les collectivités territoriales se mobilisent pour développer l'économie circulaire. Les plans locaux de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés élaborés contribuent à la réduction des déchets et à leur valorisation. Cinq territoires franciliens ont été labellisés « Territoires zéro déchet zéro gaspillage » par le Ministère de la Transition écologique. Des premières stratégies territoriales d'économie circulaire émergent aussi depuis 2015. Ces stratégies utilisent les compétences clés du bloc communal (urbanisme aménagement, déchets, environnement, développement économique, vie associative et culturelle, etc.) et des leviers d'animation, de commande publique et d'articulation entre échelles pour mettre en œuvre leurs stratégies.

2. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE PRIORITÉ RÉAFFIRMÉE DEPUIS LE DÉBUT DE LA MANDATURE

Un plan « zéro déchet » et des soutiens pour booster les projets franciliens

Depuis 2016, la Région a mis en place de nombreuses actions et initiatives d'accompagnement, de mise en réseau, de soutien technique et financier des acteurs territoriaux engagés dans la transition vers le zéro déchet et l'économie circulaire.

Plus de 220 projets ont été soutenus pour un montant global de 20 M€, dont :

- près d'1 M€ aux projets de consigne pour réemploi et vrac, de lutte contre le gaspillage alimentaire,...
- 4,20 M€ attribués à plus d'une soixantaine de projets de ressourceries ou d'activités de réemploi; ces soutiens ont permis la création d'espaces de réparation de création, de lieux conviviaux et solidaires.
- 14 M€ attribués aux filières de tri, de recyclage et de compostage.

La Région apporte son **soutien à plusieurs territoires pour mettre en place des actions en faveur de l'économie circulaire**. Elle a également financé des différentes plateformes de réemploi ou de tri des déchets de chantiers et a apporté son soutien à l'émergence de nouvelles filières comme celle des matériaux géosourcés : fabrique de briques de terres crues, plateforme de production de terres fertiles...

Des politiques économiques et sectorielles en action pour favoriser l'économie circulaire

La Région d'ores et déjà prend en compte l'économie circulaire **dans ses politiques de développement économique**, notamment à travers de:

- La Stratégie #LEADER avec l'objectif 3.3 « Favoriser la diversité de l'économie francilienne et encourager le développement de l'économie circulaire » ;
- La stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce avec son action 6.1 « Accompagner les artisans vers l'économie circulaire et le réemploi » ;
- Les aides de la gamme'UP pour des TPE/PME relevant de l'économie circulaire ou œuvrant pour l'économie circulaire, aides au design et à l'éco conception ;
- Le soutien aux certains bassins d'emploi qui mettent en avant l'économie circulaire comme un des axes de travail ;
- La stratégie en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour accompagner au changement d'échelle de structures relevant de l'économie circulaire (via un Accélérateur porté par HEC), à la structuration de la filière « transition énergétique et écologique » de l'ESS (via un subventionnement spécifique de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) en 2018), des bassins d'emplois pour mobiliser l'ESS en réponse à certaines problématiques de territoire, dont l'économie circulaire (via un plan d'action mis en œuvre par la CRESS).

Dans le domaine d'agriculture et de l'alimentaire, la Région a approuvé le Pacte Agricole, adopté le 31 mai 2018 (rapport CR 2018-014), qui contribue au développement d'une agriculture diversifiée investie dans la transformation et la commercialisation de ses produits d'origine « Île-de-France », mais aussi une agriculture qui se projette dans l'économie circulaire. La Région apporte également des financements :

- à travers le Plan méthanisation en investissant dans la création d'unités de méthanisation en Île-de-France. Ainsi, depuis 2016, la Région a financé 38 unités (dont 32 unités agricoles) pour un montant d'aide total de 24,7 millions d'euros. Elle est

également à l'initiative de la création de PROMETHA, le cercle régional des acteurs de la méthanisation, qui vise à offrir un accompagnement technique aux porteurs de projet, financer des études de faisabilité, créer et animer une plate-forme Internet, organiser des visites de sites et de démonstration et engager des réflexions dans le cadre de groupes de travail thématiques.

- à travers l'appel à projet de soutien à l'agriculture urbaine et périurbaine professionnelle (CP 2019-093) ;
- aux agriculteurs franciliens (acte I du plan de relance de juin 2020) pour bonifier les investissements nécessaires au déploiement des ventes directes, drives fermiers...
- pour fournir les aliments nécessaires aux distributions alimentaires solidaires du Plan Alimentaire Régional (PAR).

Dans le secteur culturel, la Région propose (CR n°2017-10) un système de « bonus » aux tournages qu'elle soutient pour qu'ils réduisent leur impact environnemental : en 2019, 7 tournages ont ainsi été aidés à ce titre, comme la série « Baron Noir ». La Région a également financé en 2017 le projet collaboratif Circul'Art met en réseau plus de 70 acteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant francilien pour faire progresser les pratiques de ce secteur en tenant compte de ses spécificités (caractère éphémère, propriété intellectuelle des décors, typologies de déchets très variées) : les partages d'expériences ont abouti à un guide de bonnes pratiques.

Des politiques d'aménagement incitatives pour la transformation écologique

Dans le domaine d'aménagement et de construction, depuis 2016, le dispositif « 100 Quartiers innovants et écologiques » permet d'accompagner les projets d'aménagement de nouveaux quartiers ambitieux en termes de transition écologique et d'innovation des collectivités franciliennes, en finançant une partie des opérations. La Région soutient 47 projets, pour une dotation totale de 151,6 M€. A titre d'exemple, 2 opérations ont intégré l'économie circulaire:

- **Arpajon, Ollainville (91), quartier des Belles Vues, construction du groupe scolaire de Belles Vues** : ce groupe scolaire sera un bâtiment modulable et ouvert (permettant de constituer une polarité du futur quartier et de mutualiser les usages de ses habitants) et conçu de manière évolutive (dimensionnement pour 12 classes facilitant les futures extensions du bâtiment). Montant total de subvention de 1 587 600,00 €.
- **Châtenay-Malabry (92), quartier La Vallée** : construction d'équipements (groupe scolaire, cuisine centrale, centre de loisirs et espaces sportifs mutualisés) à partir de ressources disponibles sur le site (gravats de démolition réutilisés dans le béton de site recyclé, terres de déblais pour les murs en terre crue). Montant total de subvention de 3 750 000 €.

Dans le cadre de son dispositif « Contrat d'aménagement régionaux », la mobilisation du bonus environnemental a permis le financement de plusieurs opérations intégrant l'économie circulaire, notamment :

- **Villepreux (78), construction de l'école de quartier des Hauts du Moulin** : le projet a la particularité d'expérimenter une utilisation innovante des terres du chantier du Grand Paris transformées en briques de terre crue pour constituer certaines cloisons, des doublages intérieurs et le remplissage de murs de la future école. Le projet fait partie des 6 projets sélectionnés il y a un an par la Société du Grand Paris dans le cadre de son appel à projets sur le traitement innovant des déblais du futur métro. En outre, des enduits en terre sont utilisés et du parquet bois est mis en place sur l'ensemble du site. Montant total de subvention de 1 208 000 € avec un financement complémentaire de 408 000 € (bonus environnemental).

- **Rosny-sous-Bois (93), construction d'un écocentre de loisirs innovant et pionnier :** utilisation de matériaux et produits sains pour la santé des enfants, utilisation de matériaux bio-sourcés ou recyclés (bois, paille et terre) pour limiter l'empreinte carbone du bâtiment (faible émission de gaz à effet de serre et faible utilisation du pétrole). Montant total de subvention de 900 000 € avec un financement complémentaire de 400 000 € (bonus environnemental). Par ailleurs, la commune bénéficie d'un soutien de la Région (près de 80 000 € alloué en 2018) au titre du « réflexe bois biosourcés » (cf ci-après) pour la conception et la réalisation d'un groupe scolaire de 16 classes (Rosny métropolitain) qui vise à devenir un modèle en termes d'utilisation de matériaux biosourcés, notamment sur la thématique du bois local. Cette opération dépasse les objectifs des constructions précédentes consistant à utiliser uniquement des matériaux biosourcés locaux en visant des procédés constructifs innovants (modes alternatifs au collage, petites sections, filières courtes) qui favorisent un usage efficient de la ressource locale en bois et le réemploi ou le recyclage des matériaux de construction.

Avec le dispositif **d'appui aux initiatives d'urbanisme transitoire**, ce sont près de 4,5M€ qui ont déjà été engagés dans plus de 50 projets innovants de réutilisation d'espaces ou d'immobiliers délaissés ou en attente de projets.

En outre, la Région a voté en 2020 un **dispositif « reconquérir les friches franciliennes »** qui favorise le recyclage foncier. Le dispositif doté de 2 M€, vise à accompagner les collectivités pour faire naître ou accélérer des projets de reconversion de friches. Il est fondé sur une approche partenariale impliquant les principaux acteurs du foncier en Île-de-France (EPFIF, SAFER, AEV, Banque des Territoires, ADEME), devant ainsi permettre la mobilisation d'outils et de financements complémentaires.

La Stratégie pour la forêt et le bois adoptée en novembre 2017 (délibération CR n° 2017-185) concourt à la transition vers une économie circulaire en reconnaissant le principe d'usages en cascade du bois reposant sur une gestion durable de la ressource forestière et des usages efficents du bois. Ainsi, la Région soutient prioritairement le développement des usages matières du bois et son réemploi, avant les usages énergétiques de la biomasse, en intervenant dans tous les maillons de la filière. Dans ce cadre, la Région soutient les opérations exemplaires qui développent les usages bois et biosourcés dans le secteur francilien de la construction durable. Ainsi depuis 2018, 16 opérations publiques de construction et de réhabilitation d'envergure, représentant près de 200 000 m² de surface de plancher, ont été soutenues via le dispositif « réflexe bois et biosourcés » pour un montant total de 720 000 euros. Ce dispositif exige de ses bénéficiaires la prise en compte des principes de l'économie circulaire. Enfin, le 1er appel à projets du booster bois-biosourcés a révélé des modes constructifs innovants en bois et biosourcés reposant sur les principes de l'économie circulaire, avec des techniques de préfabrication, modulaires, démontables..., qui vont bénéficier d'un accompagnement de la Région et de ses partenaires.

La Stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France adoptée en novembre 2018 (délibération CR N° 2018-048) concourt également à la transition vers une économie circulaire en valorisant les co- et sous-produits agricoles, des cultures dédiées utilisées en tête d'assolement ou sur des terres polluées.

Concernant les chantiers routiers, la Région a signé une convention avec l'État pour expérimenter des enrobés à plus fort taux de matériaux recyclés avec un objectif de doubler ou tripler le taux actuel de 15%.

Un accompagnement aux JOP 2024, booster de l'économie circulaire

Dans sa stratégie d'accompagnement à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (délibération n° CR 2018-039 du 21 septembre 2018), la Région s'est engagée à assurer un héritage durable, et notamment à faire des JOP 2024 un événement propre et exemplaire du point de vue environnemental. Conformément au Plan régional de prévention et de gestion des déchets, la Région se mobilisera et investira pour encourager l'innovation à l'occasion de cet évènement majeur et aussi faire émerger des solutions alternatives et diffusables et elle accompagnera ainsi les JOP 2024 dans leur volonté de faire des jeux un accélérateur de la transformation écologique, et défendra un objectif « zéro déchet enfoui » pour leur organisation.

Une compétence formation pour répondre aux besoins de l'économie circulaire

Grâce au Pacte régional pour l'investissement dans les compétences (PRIC), la Région **soutient des formations professionnelles**, y compris à l'économie circulaire, comme par exemple, Moulinot, une Entreprise Sociale et Solidaire spécialiste de la gestion des déchets alimentaires en Île-de-France, qui a lancé en 2020 une formation d'ambassadeur du tri des déchets, spécialisée sur les biodéchets, à destination de demandeurs d'emploi.

Des lycées qui intègrent les principes de l'économie circulaire

La Région, en tant que **maître d'ouvrage des lycées**, mène d'ores et déjà plusieurs actions en faveur de l'économie circulaire. Elle veille notamment à ce que 100% des opérations de restructuration/reconstruction soient inscrites au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), que 100 % des lycées bénéficient d'un diagnostic déchets et que 80% des déchets de chantiers soient valorisés. Île-de-France Construction Durable, maître d'ouvrage mandataire de la Région, est membre de l'association « Circolab » qui vise à créer une communauté d'acteurs de l'immobilier engagé en faveur de l'économie circulaire et notamment du réemploi. Par ailleurs, la Région étudie la possibilité de s'engager dans un objectif ambitieux d'utilisation de bois et de matériaux biosourcés dans les opérations de construction et de réhabilitation.

Aujourd'hui un lycée sur six bénéficie d'une **collecte des biodéchets**, au moins 97 lycées pratiquent le compostage pédagogique in-situ et au moins 21 lycées ont installé des poulaillers pour valoriser les déchets organiques produits par les restaurants collectifs. En 2020, **la Région a réalisé un guide pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective**.

En 2020, la Région a profité du renouvellement du contrat de Délégation de Service Public (DSP) concernant 21 d'entre eux afin d'effectuer un travail transversal de rédaction entre le Service hébergement restauration du pôle lycées, le Service études générales et environnementale du pôle lycées, la Direction de la commande publique et la Direction de l'Environnement. Cette transversalité a permis d'intégrer de la façon la plus exhaustive possible **la lutte contre le gaspillage alimentaire** ainsi que le tri et la valorisation des biodéchets.

La commande publique, vecteur d'économie circulaire

Les achats de la Région Île-de-France représentent 1 Md€ par an dans les secteurs de la construction, des équipements des lycées, de la formation professionnelle, de l'informatique et des télécommunications ou encore du conseil.

La Région a lancé en 2019 sa centrale d'achats publics régionale dédiée aux collectivités locales et aux lycées franciliens. Elle permet d'augmenter la puissance de négociation avec les fournisseurs mais a aussi pour vocation à pousser le curseur plus loin en matière d'achats écologiques.

En matière d'achats responsables, la Région a élaboré son nouveau Schéma de Promotion des Achats Responsables (SHERPA) pour la période 2019-2021. Les actions relevant de l'économie circulaire qui figurent dans le SHERPA et que la Région s'engage à mettre œuvre sont les suivants: 1) insérer l'analyse en cycle de vie et l'économie circulaire dans l'acte d'achat ; 2) réduire à la source la consommation de matières premières, vérifier leur qualité et lutter contre leur gaspillage ; 3) acheter des prestations informatiques et des équipements électriques et électroniques performants énergétiquement et promouvoir leur utilisation durable ; 4) poursuivre et développer la démarche d'écoconstruction ; 5) réduire les déchets à la source, les trier et valoriser leur matière.

La Région a également signé en 2017 la charte « Relations fournisseurs responsables » réaffirmant son soutien aux TPE-PME et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire locales. À ce jour, plus de 1.800 organisations – majoritairement des entreprises privées – sont signataires de cette Charte. L'objectif pour 2020 est d'obtenir la labellisation « Relations fournisseurs et achats responsables ». Par ailleurs, la direction des Achats de la Région organise des formations aux achats responsables pour faire passer les bonnes pratiques auprès du personnel de la région concerné par les marchés.

La Région dispose déjà de retours d'expérience de marchés intégrant un volet circulaire : elle a en effet prévu dans le renouvellement de la prestation pressing du marché sa conciergerie la substitution des housses en plastique jetable par des housses consignables ; elle a également inclus un lot dédié aux meubles réemployés ou issus du recyclage pour son mobilier administratif des lycées, et a privilégié la récupération par une association du mobilier usagé de l'un de ses anciens sites parisiens lors de son déménagement au nouveau siège de Saint-Ouen.

Un siège de la Région exemplaire

Le regroupement des services régionaux sur **un site unique à Saint-Ouen-sur-Seine** en 2019-2020 s'est accompagné d'une réflexion sur différents volets où la Région a ainsi amélioré son impact environnemental :

- Par la mise en place d'une **optimisation de la gestion des déchets** (points d'apport volontaires, tri), en lien avec les modalités de collecte proposées par l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune dont dépend Saint-Ouen-sur-Seine : collecte pneumatique des déchets d'emballages et des ordures ménagères, collecte en bac ou vrac des biodéchets, cartons, cagettes et verre.
- Pour la **restauration du siège** : un tri spécifique des biodéchets a été mis en place, en fois triés ils sont collectés de façon séparée à la collecte de Plaine Commune qui se charge ensuite de les valoriser. En outre, l'opération « marc contre pleurotes » mise en place permet de se faire collecter le marc de café usagé issu de ses cafétérias afin que celui-ci serve de substrat pour la culture de champignons.

- Le siège est **certifié BREEAM** (Building Research Establishment Environmental Assessment Method), soit « méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments », qui est la démarche internationale la plus répandue pour évaluer la performance d'un projet en termes de soutenabilité environnementale sur l'ensemble de son cycle de vie, de sa construction à sa fin de vie en passant par son utilisation.
- La Région obtient depuis plusieurs années consécutives la marque **Imprim'vert** au niveau de la reprographie.
- Selon le Baromètre PAP50, la Région fait partie des 10 meilleures organisations publiques en termes de performance de la politique « papier » de bureau et documents institutionnels (achat de papier responsable, préférence donnée au média électronique lorsque pertinent, parc d'imprimantes rationalisé et aux paramètres par défaut sobres, etc.).

3. UNE STRATÉGIE GLOBALE ET TRANSVERSALE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les principes d'action de la stratégie régionale économie circulaire

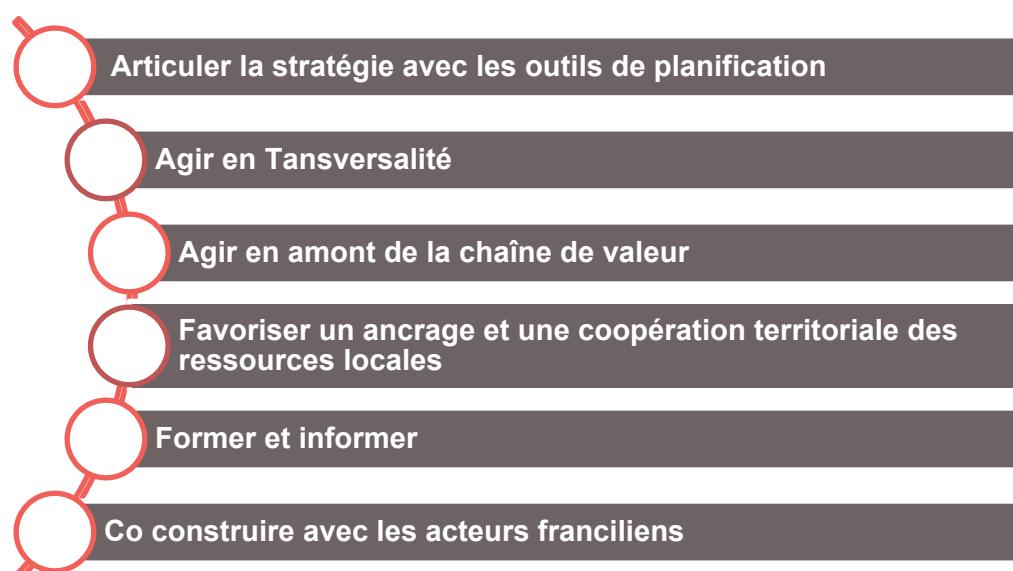
En application du décret n°2016-811 du 17 juin 2016, la Région a élaboré avec les acteurs franciliens le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) qui comporte un Plan d'action en faveur de l'économie circulaire. Ce dernier prescrit des actions qui permettront d'accompagner la transition du « zéro déchet » vers « l'économie des ressources » et de réduire la consommation de matières premières provenant des sept flux prioritaires : déchets organiques, déchets de chantier, déchets plastiques, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), véhicules hors d'usage (VHU), déchets d'éléments d'ameublement (DEA), déchets de textiles, linge de maison et chaussures (TLC).

Par la création, au sein de son exécutif d'une délégation spéciale à l'économie circulaire, auprès du Vice-président chargé de l'Écologie, du Développement durable et de l'Aménagement, la Présidente de la Région Île-de-France a clairement marqué sa **détermination pour engager la Région Île-de-France dans une stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire, allant ainsi au-delà de la simple obligation légale transférée dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).**

A travers cette stratégie, la Région souhaite **intégrer l'économie circulaire de manière transversale dans tous les secteurs de l'économie francilienne**. Son vaste champ de compétences et sa capacité à mobiliser les acteurs font de la Région un échelon essentiel pour agir efficacement en faveur de cette transformation vers une économie circulaire.

C'est ce rôle que **la Région Île-de-France entend assumer pleinement avec cette Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire qui est ambitieuse, pragmatique et participative**.

La Région Île-de-France a élaboré cette stratégie en s'appuyant sur les principes suivants :



Articuler la Stratégie avec les outils de planification prévus par la loi

Les exercices de planification attachés au pilotage des diverses politiques régionales constituent des outils de mobilisation des acteurs locaux autour d'enjeux et d'objectifs partagés, d'animation et d'accompagnement des acteurs et des actions. C'est pourquoi la stratégie est articulée le plus possible avec les autres schémas et stratégies existants à l'échelle régionale, et anticipe l'élaboration des futurs documents de planification pour pouvoir y inscrire l'économie circulaire. L'objectif est de coordonner les différentes politiques et de faire percoler les principes de l'économie circulaire dans l'ensemble des réflexions stratégiques de la Région afin que les politiques publiques intègrent systématiquement ces grands principes dès leur conception.

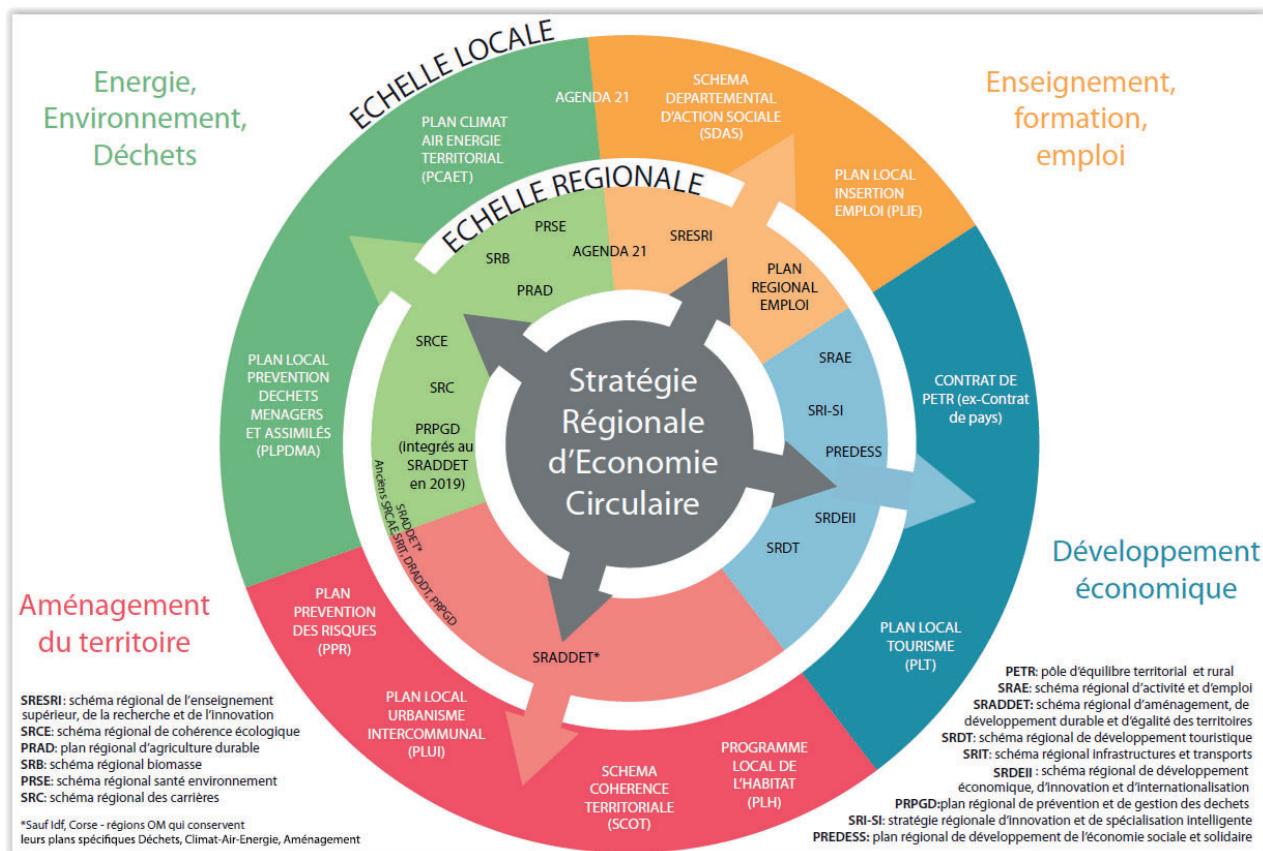


Figure n°4 : Les liens entre économie circulaire et planification territoriale

Source : ADEME, 2016, "Intégrer l'économie circulaire dans la planification"

Agir en transversalité

L'économie circulaire interpelle toutes les politiques territoriales : développement économique, lycées, formation et emploi, agriculture, aménagement, environnement, sport, culture, tourisme, recherche... Il existe d'ores et déjà des actions menées par la Région qui relèvent de l'économie circulaire. La stratégie a été construite de façon concertée et transversale au sein de la Région.

Aqir sur l'amont de la chaîne de valeur

La notion d'économie circulaire est encore souvent associée à son dernier pilier : le recyclage. Le concept pourtant englobe des actions qui agissent sur l'amont de la chaîne de valeur et permettent donc, dès la conception, de réduire l'utilisation des ressources primaires. Dans la stratégie, les actions qui permettent de réduire la consommation de ressources et d'être plus efficient dans leur usage (écoconception, allongement de la durée

de vie de produits, approvisionnement durable, consommation responsable) sont donc privilégiées.

Favoriser un ancrage et une coopération territoriale en s'appuyant sur les ressources locales

La coopération multi-acteurs, la mise en synergie d'acteurs locaux et l'ancrage des projets aux territoires sont indispensables à la mise en place des réponses collectives, systémiques et résilientes aux enjeux de ressources. C'est pourquoi cette Stratégie a été élaborée en prenant en compte les enjeux et les spécificités franciliennes. Ses actions s'inscrivent au plus proche des réalités territoriales.

Former et informer

L'économie circulaire est un sujet relativement récent et très vaste dans ses concepts et ses applications. Même si des initiatives mettant en œuvre les principes de l'économie circulaire se multiplient, des marges de progression subsistent dans la diffusion d'une culture commune en matière d'économie circulaire, dans la compréhension et la généralisation du concept et de ses enjeux. Cette acculturation peut aller de la prise de conscience de l'impact de nos modes de consommation et de production sur les ressources, au réemploi des matériaux dans le domaine du bâtiment, en passant par la création de modules ciblés dans l'enseignement supérieur. La stratégie vise donc à expliquer les enjeux et les applications de l'économie circulaire pour chaque domaine d'intervention de la Région, et prévoit ainsi des actions de sensibilisation et de formation auprès des différents acteurs : élus, chefs d'entreprises et citoyens.

Co-construire avec les acteurs franciliens

Afin d'obtenir une vision partagée et d'intégrer au mieux la parole des acteurs franciliens, la Région a mené, entre 2018 et 2020, un travail de consultation et de mobilisation de nombreux acteurs franciliens (collectivités, associations, établissements publics, entreprises, etc...) via un appel à contributions, une série d'auditions, des ateliers et des rencontres bilatérales. En outre, pour l'élaboration de cette nouvelle Stratégie, la Région Île-de-France a réuni l'ADEME, l'Etat et l'Institut Paris Region afin de structurer la réflexion à mener et coordonner les futures actions. Forte de ce processus partenarial et itératif, la Stratégie Régionale en faveur de l'Economie Circulaire porte ainsi une vision partagée des enjeux et définit un cadre de référence commun pour l'action.

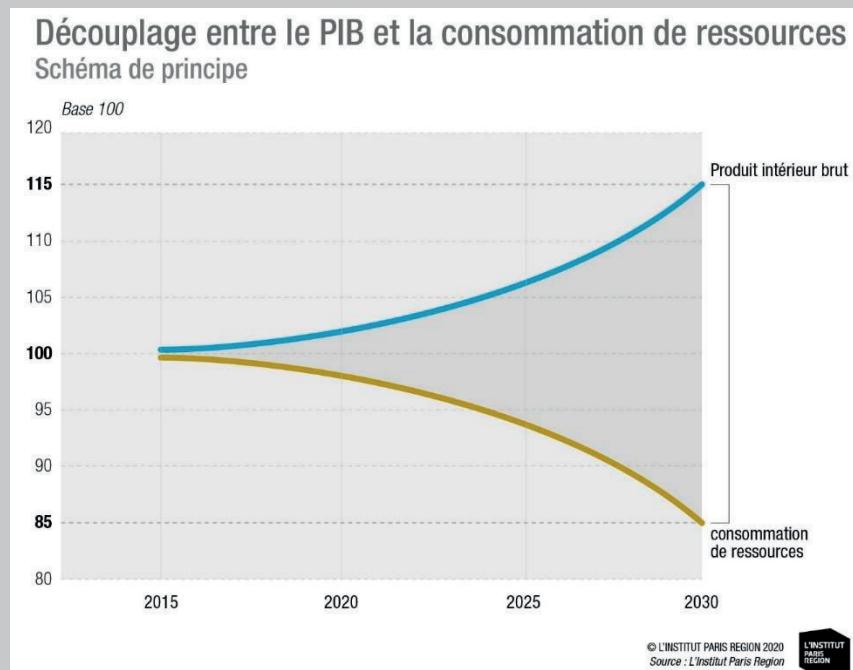
Ambition et objectifs de la Stratégie Régionale Economie Circulaire

L'ambition de la Région est d'être un territoire leader en matière d'économie circulaire, et d'en faire un mode de développement, source de compétitivité et de relocalisation d'activités, de solidarité, d'innovation sociétale, et d'emploi pour :

- accroître la **souveraineté du territoire** en matières premières et améliorer sa résistance aux crises, en ayant recours aux ressources locales ;
- **lutter contre les gaspillages et l'obsolescence programmée** ;
- favoriser **la sobriété et la substitution de ressources non renouvelables par des ressources renouvelables** ;
- repenser nos besoins pour mieux y répondre en favorisant de **nouveaux modèles d'approvisionnement, de fabrication, de consommation, de collaboration et de solidarité** ;
- se référer au **cycle de vie dans la gestion des ressources**.

A l'horizon 2030, la Région fixe les **objectifs** suivants :

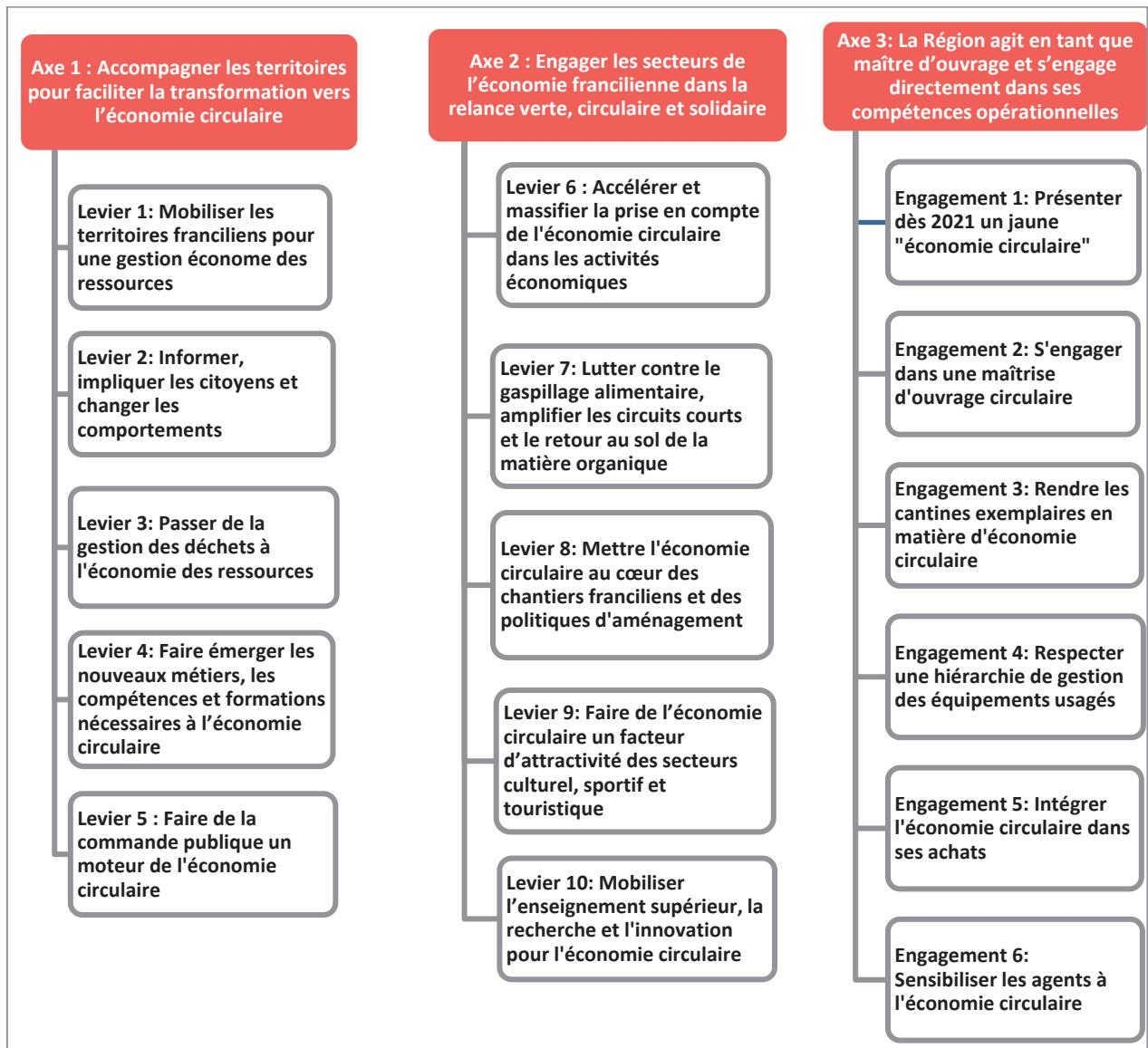
- **découpler la trajectoire de consommation de ressources de celle du PIB francilien**, avec l'objectif d'un décrochage de -30%, c'est-à-dire passer de 360 kg de ressources consommées pour 1 000 € de PIB francilien en 2015 à 240 kg de ressources consommées pour 1 000 € de PIB francilien en 2030 ;



- **relocaliser les industries stratégiques**, telles que la santé-pharmaceutique, l'agroalimentaire, l'électronique, les industries de process et d'assemblage, **en repensant leurs business modèles et en utilisant les ressources locales** ;
- **engager 100% des territoires franciliens dans l'économie circulaire** ;
- **doubler l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction** (matériaux biosourcés et géosourcés, réemploi de matériaux et équipements, recyclage...) ;
- **réduire de 60 % le gaspillage alimentaire et multiplier par 5 fois la part de produits locaux dans les assiettes des Franciliens** ;
- **doubler l'offre de service de réemploi, réutilisation, et réparation** dans tous les secteurs, afin de favoriser une solidarité de proximité, ainsi que l'allongement de la durée de vie des biens ;
- **amener les secteurs du tourisme, de la culture et du sport vers un objectif « zéro déchet »** ;

La Région mobilise les territoires et les acteurs régionaux : dix leviers d'actions opérationnelles

La Région exemplaire : six engagements de la collectivité pour l'économie circulaire



4. DIX LEVIERS ET SIX ENGAGEMENTS POUR TRANSFORMER L'ÎLE-DE-FRANCE

4.1 Axe 1 : Accompagner les territoires pour faciliter la transformation vers l'économie circulaire

Quelles que soient les actions choisies pour promouvoir l'économie circulaire et leurs modes de déploiement, leur mise en œuvre nécessitera l'implication de territoires et des citoyens.

Les **collectivités territoriales** (**Levier 1**) ont un rôle de catalyseur pour le développement de l'économie circulaire sur leur territoire. Il s'agira de décliner l'économie circulaire et la stratégie régionale dans les territoires franciliens, et de renforcer la prise en compte de l'économie circulaire par ces derniers.

La transition vers l'économie circulaire ne pourra s'opérer sans la participation des **franciliens** (**Levier 2**). Le passage à une économie circulaire suppose aussi que les citoyens/consommateurs apportent des changements profonds dans leurs relations aux objets et ressources, et deviennent des citoyens acteurs. Il est donc important de faire évoluer leurs comportements et leurs modes de consommation pour développer une consommation responsable, lutter contre les gaspillages, réparer, réutiliser, composter, développer l'économie de partage...

La région francilienne est un territoire de forte production de déchets, principalement du fait des chantiers du territoire, de l'importance de la population et de son niveau de consommation, et des nombreuses activités économiques. Il est nécessaire de continuer de développer le recyclage afin de fournir les filières stratégiques de la région en matières premières issues du recyclage, notamment en substitution aux ressources naturelles non renouvelables, et pour **transformer les déchets en ressources** (**Levier 3**).

En outre, afin d'accélérer et faciliter le déploiement de l'économie circulaire en Île-de-France, la Région souhaite soutenir la création de conditions favorables au niveau régional.

Cela passe par la mobilisation des politiques de **formation** (**Levier 4**) et des acteurs qui les mettent en œuvre, pour faire en sorte que l'ensemble des professionnels acquièrent les connaissances, les savoir-faire et la culture propres au nouveau modèle de production et de consommation que représente l'économie circulaire.

Enfin, la **commande publique** (**Levier 5**) est essentielle pour la généralisation de l'économie circulaire car elle impacte directement l'offre économique globale et les pratiques des fournisseurs. Pour cela, les acheteurs publics, mais aussi privés, ont souvent besoin d'être mieux outillés pour pouvoir planifier et mettre efficacement en œuvre les marchés publics « circulaires ». Les fournisseurs et les prestataires de services, notamment les entreprises de petite taille (PME/TPE), de leur côté, ont besoin de mieux comprendre les exigences environnementales de plus en plus présentes dans les marchés publics.

Levier 1 : Mobiliser les territoires franciliens pour une gestion économe des ressources

CONSTAT

L'économie circulaire s'impose comme un objet à part entière pour les politiques territoriales. Aux côtés de l'engagement de la Région, plusieurs collectivités se sont saisies de l'économie circulaire et ont formalisé des stratégies politiques dédiées, sur un ou plusieurs flux de leur métabolisme territorial. Sur le plan opérationnel, les collectivités, de par leur rôle de donneur d'ordre, de maître d'ouvrage, d'animateur du territoire, peuvent en intégrant dans leurs différentes politiques les principes d'action de l'économie circulaire, porter une dynamique de coopération et de projets sur leurs territoires. Elles peuvent notamment insérer des clauses « économie circulaire » dans les marchés publics, favoriser la déconstruction sélective et le réemploi local de matériaux, adapter leurs documents d'urbanisme aux objectifs d'économie circulaire. D'autres acteurs institutionnels comme les Parcs Naturels Régionaux, les syndicats de gestion des déchets ou les réseaux d'associations et d'entreprises sont également des relais essentiels pour déployer l'économie circulaire.

VISION STRATÉGIQUE

L'économie circulaire passe par la mise en mouvement des territoires qui constituent des lieux d'expérimentation privilégiés en vue d'enclencher la transformation circulaire. La diversité des territoires franciliens (zones urbaines, péri-urbaines et rurales), implique de trouver des solutions adaptées, intégrées et articulées. L'économie circulaire propose un cadre de référence innovant pour agir. L'engagement des collectivités doit s'appuyer sur :

- la connaissance mutuelle des acteurs et de leurs flux de matières, leur capacité à nouer des coopérations locales innovantes, le partage et l'échange de savoir-faire ;
- la mise en œuvre des politiques publiques locales intégrant l'économie circulaire de façon transversale (aménagement, urbanisme, prévention et gestion des déchets, développement économique, vie associative et culturelle, etc...) pour favoriser le développement de circuits courts et de filières locales, la consommation responsable, la mutualisation d'infrastructures, et la coopération interterritoriale autour des synergies de gestion des ressources ;
- l'exemplarité de la collectivité, notamment via la commande publique.

L'objectif stratégique est qu'en 2030, 100% des territoires franciliens soient engagés dans l'économie circulaire. Cet engagement pourra être reconnu au travers : de stratégies territoriales en faveur de l'économie circulaire, de la réalisation de « métabolismes » territoriaux, de l'utilisation du référentiel « Economie circulaire » et de la labellisation qui sera proposée, du nombre de démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT)...

PLAN D'ACTION – Territoires et économie circulaire	
<p>1.1 : Lancer un appel à manifestation d'intérêt « territoires franciliens circulaires »</p> <p>Objectif : Mobiliser et accompagner les territoires pour les engager dans une démarche d'économie circulaire et de gestion raisonnée des ressources, et atteindre l'objectif 2030 de 100% des territoires engagés dans l'économie circulaire.</p> <p>Cibles : EPCI, EPT, syndicats mixtes, Conseils Départementaux, communes, ...</p>	<p>Pilotes : Région, ADEME, Banque des Territoires</p> <p>Partenaire: Institut Paris Region, services de l'Etat</p> <p>Partenaires potentiels: OREE, TEDDIF, CCI, chaire recherche métabolisme urbain et économie circulaire (Université Gustave Eiffel), ...</p>



<p>1.2 : Déployer le référentiel « Economie circulaire (ECi) »</p> <p>L'objectif est de labelliser les territoires d'excellence dans l'économie circulaire voulant se doter d'outils de pilotage et expérimenter une démarche transversale.</p> <p>Territoires concernés : EPT et EPCI à fiscalité propre.</p>	<p>Pilote : ADEME en lien avec la Région</p> <p>Partenaires : Institut Paris Region, TEDDIF, ...</p>
<p>1.3: Créer et animer une communauté des territoires engagés dans l'économie circulaire</p> <p>L'Institut Paris Region dans le cadre du programme partenarial avec la Région anime une communauté constituée d'un réseau d'élus et de techniciens référents pour l'économie circulaire. Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ appuyer le déploiement de l'action « AMI territoires franciliens circulaires » (repérage d'initiatives, appui au développement des projets, diffusion des dispositifs d'accompagnement), ▪ fédérer les initiatives et faciliter le retour d'expériences, ▪ proposer des actions de formation/sensibilisation à l'économie circulaire au niveau territorial, ▪ réunir des groupes de travail techniques sur la méthodologie, les passerelles avec la recherche, les enjeux de métabolisme urbain,... ▪ organiser une rencontre régionale annuelle, en partenariat avec la Région et l'ADEME, pour notamment présenter le panorama des démarches engagées. <p>Territoires concernés : territoires éligibles à l'AMI « territoires franciliens circulaires » et/ou engagés dans le processus de labellisation ECi</p>	<p>Pilote : Institut Paris Region</p> <p>Partenaires : Région, ADEME, services de l'Etat, Banque des Territoires</p> <p>Partenaires potentiels: TEDDIF, Comité francilien de l'économie circulaire, chaire de recherche métabolisme urbain et économie circulaire, Institut National de l'Economie Circulaire...</p>
<p>1.4: Engager les Parcs Naturels Régionaux (PNR) franciliens dans l'économie circulaire</p> <p>La Région missionne l'Institut Paris Région pour réaliser dans le cadre de l'inter-parc une étude de métabolisme territorial pour chacun des PNR. Il s'agit pour chaque PNR francilien sur la base de ces travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Innover et expérimenter des actions relevant de l'économie circulaire (écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération, et économie collaborative) ▪ Diffuser aux autres territoires ruraux les principes de l'économie circulaire et relayer sur son territoire la Stratégie Régionale Economie Circulaire, afin de favoriser les synergies entre territoires franciliens ruraux et péri-urbains/urbains <p>La Région et les PNR veillent à intégrer dans les nouveaux contrats de parcs 2021-2023, et les révisions de chartes, les principes de l'économie circulaire, leurs modalités d'action, ainsi que des actions opérationnelles.</p>	<p>Pilotes : PNR, Institut Paris Region</p> <p>Partenaire : Région</p> <p>Partenaires potentiels: Territoires ruraux, Banque des Territoires...</p>

Levier 2 : Informer, impliquer les citoyens et changer les comportements

CONSTAT

- L'intérêt des Franciliens pour participer aux décisions qui sont prises par leurs élus pour les projets qui les concernent directement se traduit notamment par une multiplication de projets citoyens comme des composteurs de quartiers, l'installation de boîtes à livres, ou de projets de méthaniseurs.
- De nombreuses études d'opinion mettent en avant l'aspiration des Français à préserver la planète, à trier leurs déchets, à économiser l'eau et à ne pas gaspiller. C'est ainsi ¾ des Français qui étaient préoccupés par l'environnement en 2019 mais le pourcentage de Français prêts à passer à l'action varie sensiblement d'un geste à l'autre.
- L'information seule, même si son accès et son contenu nécessitent d'être continuellement améliorés, ne suffit pas à déclencher des changements de comportements. Ils sont toutefois indispensables pour la mise en œuvre opérationnelle, dans la vie quotidienne, des piliers de l'économie circulaire ou pour atteindre les objectifs de prévention et de valorisation des déchets.

VISION STRATÉGIQUE

La transformation du modèle linéaire vers un modèle circulaire passe par l'évolution des :

- comportements de l'ensemble des Franciliens afin de permettre à l'Île-de-France de s'engager de manière profonde et durable;
- modes de consommation pour développer une consommation responsable, lutter contre les gaspillages, réparer, réutiliser, composter, développer l'économie de partage, utiliser la consigne... ;

Pour cela, les décideurs publics locaux d'Île-de-France (collectivités territoriales...), sont appelés à avoir recours aux sciences comportementales afin d'aboutir à un changement de paradigme nécessaire pour :

- développer des approches à impact collectif avec une mobilisation multi-acteur co-construite ;
- faire évoluer les attitudes et le comportement des Franciliens, des touristes et des acteurs locaux de façon moins coûteuse qu'un recours continu aux évolutions technologiques lourdes ;
- favoriser l'innovation ;
- favoriser les échanges entre Franciliens et entre acteurs

PLAN D'ACTION – Citoyens et économie circulaire

2.1 : Mobiliser le budget participatif écologique et solidaire pour favoriser les projets citoyens locaux en faveur de la propreté, du zéro déchet et de l'économie circulaire

Pilote : Région

La Région permet aux Franciliens de s'investir dans un projet ou de voter pour un projet qui améliore leur quotidien notamment dans le domaine de la propreté, la prévention et la gestion des déchets, l'économie circulaire. Chaque citoyen habitant, travaillant ou étudiant en Île-de-France peut participer au vote et définir les projets à financer (500 millions d'euros consacrés jusque 2024) pour relancer l'investissement public local en matière d'environnement.





<p>2.2: Lancer un portail environnemental pour les franciliens</p> <p>La Région lance, avec la participation des associations environnementales franciliennes, un portail environnement comportant dans un premier temps 5 thématiques dont déchets et économie circulaire afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'apporter aux Franciliens des informations clés et pédagogiques pour favoriser la compréhension des enjeux ; ▪ d'inciter les Franciliens à agir au travers de challenges et du service « <u>mon réflexe zéro déchet</u> » qui permettra d'identifier les lieux de consommation et de tri répondant aux principes de l'économie circulaire (vente en vrac, fontaines à eau, boîte à livres, activités de réemploi, ateliers réparation vélo...). 	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaires potentiels : Institut Paris Région, Eco organismes, têtes de réseau associations environnementales, collectivités ...</p>
<p>2.3: Créer un panel « économie circulaire » de jeunes citoyens Franciliens (16-25 ans)</p> <p>La jeunesse étant particulièrement préoccupée et concernée par les questions environnementales, la Région met en place un panel de jeunes citoyens Franciliens pour proposer des idées créatives pour enrichir les politiques régionales.</p>	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaires potentiels : Services de l'Etat, Institut Paris Region, associations environnementales et EEDD, éco-organismes, Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne</p>

Levier 3 : Passer de la gestion des déchets à une économie des ressources

CONSTAT

L'état des lieux du plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Île de France (PRPGD) adopté en conseil régional de novembre 2019 fait état de 35 millions de tonnes de déchets produits, collectés et traités pour l'année 2015. Ces déchets sont produits par les ménages (pour 5,5 Mt) et par l'ensemble des activités économiques du territoire (administrations, services, commerces, hébergement, restauration, industries, établissements de santé, d'enseignement et de recherche, transports, construction...).

VISION STRATÉGIQUE

Au-delà des objectifs fixés par le PRPGD aux horizons 2025 et 2031, il est nécessaire de **passer de la gestion des déchets à une économie des ressources**. L'étude du métabolisme régional a mis en lumière l'importante consommation de ressources de l'Île-de-France, dont la majorité provient d'autres territoires, et cette consommation est élevée au regard de la production de déchets. Même si ces derniers ne pourraient compenser la consommation de ressources en se substituant à elles, ils représentent une source non négligeable de matières que ce soit des matières telles que les plastiques, les métaux, les matériaux de construction ou des pièces détachées, objets, vêtements ou tous autres biens qui peuvent être réemployés.

Ainsi les déchets produits par le territoire francilien doivent devenir des ressources locales pour les entreprises franciliennes. Certaines entreprises doivent pouvoir se « sourcer » en Île-de-France, avoir accès à des matières premières issues du recyclage (MPIR) et du territoire régional. Cela nécessite un rapprochement avec les détenteurs de matières qui devront alors s'adapter pour pouvoir répondre aux cahiers des charges des entreprises, et favoriser ainsi **l'approvisionnement local et la production locale**. Ceci permettra un ancrage territorial de ces activités économiques en favorisant une coopération et des synergies entre les acteurs régionaux.

Cette coopération multi-acteurs, cette mise en synergie et cet ancrage des projets sur les territoires permettront à l'Île-de-France d'améliorer sa résilience aux crises et aux potentiels chocs sur les matières premières, en limitant sa dépendance aux flux de matières et de ressources importées.

L'enjeu est d'agir en amont pour **prévenir la production de déchets, favoriser la réparation et le réemploi pour allonger la durée de vie des produits, créer des boucles locales, renforcer et pérenniser celles qui existent**.

PLAN D'ACTION – 4 R : réduire, réparer, réemployer et recycler

<p>3.1: Lancer un appel à projets « Île-de-France Zéro Plastique »</p> <p>Objectif : La Région a missionné l'Institut Paris Region pour mener en 2020 une étude sur la filière « plastiques ». Sur la base de ces travaux et d'ateliers collaboratifs avec les acteurs franciliens, la Région proposera un appel à projets pour réduire l'usage du plastique et agir sur son cycle de vie (évitables, usage unique, réutilisable, recyclable et recyclé...) :</p> <p>Cibles : EPCI, EPT, bassins d'emplois, syndicats de gestion des déchets, gestionnaire de milieux naturels, associations, fédérations professionnelles, laboratoires de recherche, entreprises...</p>	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaire : Institut Paris Region</p> <p>Partenaires potentiels : BPI, opérateurs de gestion des déchets, éco-organismes, associations, ...</p>
--	---



<p>3.2: Lancer un appel à manifestation d'intérêt « Innover pour réduire, réparer, réemployer et recycler »</p> <p>Objectif : Diversifier et intensifier les pratiques de réemploi/réparation (allongement de la durée d'usage, augmentation de la réparabilité des biens et produits) et de préparation, de sourcing et d'utilisation des matières premières issues du recyclage (MPIR).</p> <p>Cibles : Associations, entreprises, EPCI, EPT, bassins d'emplois, syndicats mixtes de gestion des déchets, fédérations professionnelles...</p>	<p>Pilotes : Région, ADEME</p> <p>Partenaires potentiels : BPI, Banques des Territoires, SYCTOM, acteurs du réemploi et de la réparation, collectivités, éco-organismes, entreprises, CMA, CCI, fédérations professionnelles, pôles de compétitivité innovation,</p>
<p>3.3 : Assurer une gestion circulaire des équipements de protection individuels à usage unique</p> <p>La Région Île-de-France avec l'appui de l'Institut Paris Region met en place un groupe expert (entreprises/ start'up franciliennes mobilisées sur la production de masques, sur le réemploi / recyclage, chercheurs, établissements de santé, services de l'Etat, associations ...) pour examiner le cycle de vie global des équipements de protection individuels à usage unique (dont les masques chirurgicaux), de leur conception à leur fin de vie, en lien avec les relocalisations de production en cours en Île de France. Ce groupe devra soumettre à la Région des propositions pour améliorer la gestion de ces équipements.</p>	<p>Pilotes : Région, Institut Paris Region</p> <p>Partenaires potentiels : ARS, ADEME, services de l'Etat, professionnels de santé, fédérations professionnelles, opérateurs de gestion des déchets</p>
<p>3.4 : Rendre le <u>foncier accessible</u> aux activités de réemploi, tri, transit, et recyclage</p> <p>La Région, l'Institut Paris Region et l'EPFIF vont unir leurs forces pour faciliter l'accès au foncier temporaire ou pérenne, à travers un plan d'action visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ mobiliser et sensibiliser les acteurs du foncier ; ▫ mettre en place des modalités de remontée des besoins, d'offres et d'échanges entre acteurs de l'économie circulaire et les gestionnaires du foncier ; ▫ capitaliser et partager les retours d'expériences en lien avec les autres dispositifs de la Région tels que le plan friches et urbanisme transitoire ; ▫ réaliser une cartographie multicritères des potentiels fonciers susceptibles de répondre aux besoins de ces activités, notamment les opportunités que présentent les sites en friche, et faciliter les implantations grâce à la mobilisation de l'outil « Smart implantation » ; ▫ travailler sur des propositions pour favoriser l'acceptabilité des installations en s'appuyant sur l'expérience du Plan Méthanisation. 	<p>Pilotes : Région, Institut Paris Region, EPFIF</p> <p>Partenaires potentiels : SEM Patrimoniale, Services de l'Etat, ADEME, Banque des Territoires, AORIF, Direction Immobilier Etat, SNCF Immobilier, Poste Immobilier, GPA/EPA, APUR ...</p>

Levier 4 : Faire émerger les nouveaux métiers, compétences et formations nécessaires à l'économie circulaire

CONSTAT

En 2016, on recense 771 200 personnes exerçant une profession dite verte ou verdissante dans l'ensemble de l'économie en Île-de-France. A l'horizon 2020, la transition écologique devait permettre la création de 95 000 à 153 000 emplois supplémentaires dans la région.¹⁴ Mais il n'existe pas de données officielles comptabilisant les emplois contribuant à l'économie circulaire à proprement parler en Île-de-France. À l'avenir, de nombreux emplois seront liés de près ou de loin à l'économie circulaire (nouveaux métiers ou nouvelles compétences dans des métiers existants) car beaucoup de recrutements se feront désormais dans des secteurs où les principes de l'économie circulaire seront mis en œuvre, comme par exemple l'aéroportuaire ou l'automobile. Selon le récent rapport du WWF France, un plan de relance vert post COVID-19 représente deux fois plus d'emplois soutenus d'ici 2022 qu'un plan de relance « business as usual » (sans ambition pour la transition écologique) et trois fois plus d'emplois d'ici 2030.¹⁵

VISION STRATÉGIQUE

Les métiers de l'économie circulaire touchent une grande variété de domaines et de compétences, et s'adressent donc à un large éventail de niveaux de qualification. Les travailleurs les plus qualifiés ont un rôle majeur à jouer dans l'innovation et la conceptualisation de nouvelles boucles de production, tandis que des emplois de moindre qualification sont nécessaires pour entretenir les boucles de matières (collecte sélective, réparation, désassemblage et réassemblage, remanufacturing, logistiques circulaires, etc.).

Certaines filières de valorisation qui relèvent de l'économie circulaire ont de forts potentiels pour créer des emplois **non délocalisables**. Par exemple, l'écologie industrielle et territoriale (EIT) peut être une réponse pratique au déclin de certaines zones d'activités économiques en créant de l'attractivité pour des entreprises extérieures et peut s'articuler avec des démarches Territoire zéro chômeur de longue durée. La mise en place de formations spécifiques à l'économie circulaire est à inventer car pour un nombre important de métiers de demain, il sera nécessaire de former et qualifier des professionnels compétents et opérationnels dans ce domaine.

L'objectif stratégique est de :

- faire émerger et renforcer les formations nécessaires à l'évolution et la transformation des métiers ;
- faire émerger de nouveaux métiers nécessaires au déploiement de l'économie circulaire.

¹⁴ IAU 2016

¹⁵ WWF « Monde d'après : l'emploi au cœur d'une relance verte », 2020.

PLAN D'ACTION – Formation et Economie circulaire	
4.1 : Financer des formations professionnelles à l'économie circulaire via : <ul style="list-style-type: none"> Le programme « Aide individuelle régionale vers l'emploi (AIRE) » qui consiste au financement individuel d'une formation certifiante lorsque celle-ci n'est pas présente dans les dispositifs collectifs de formation Le programme « Actions territorialisées » qui permet de couvrir un besoin de formation sur un territoire (bassins) lorsque l'offre de formation existante ne couvre pas ce besoin L'appel à projet « Pacte régional pour l'investissement dans les compétences (PRIC) » 	Pilotes : Région
4.2 : Développer l'offre de formations professionnelles à l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Intégrer une commande spécifique de formation aux métiers de l'économie circulaire lors du renouvellement en 2022 du dispositif Programme Régional de Formation pour l'Emploi (PRFE) Réaliser un diagnostic des modules et des formations existants dans le domaine de l'économie circulaire, ainsi que des capacités des organismes de formation à proposer ce type de formation. 	Pilotes : Région Partenaires : ADEME, Banque des Territoires
4.3 : Orienter d'ici 2021 vers les métiers de l'économie circulaire à travers : <ul style="list-style-type: none"> l'intégration de la thématique « économie circulaire » dans le portail d'orientation ORIANE et dans ses trophées; l'intégration de l'économie circulaire dans les matinales et la semaine des métiers du développement durable et l'organisation des journées de sensibilisation des jeunes professionnelles aux métiers de l'économie circulaire. 	Pilotes : Région Partenaires potentiels : Services de l'Etat, REFEDD, Chambres de commerce, OREE

Levier 5 : Faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire

CONSTAT

- Le Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables ambitionne que 30% des marchés publics comprennent une disposition environnementale à l'horizon 2020. Dans la pratique, la prise en compte de critères extra-financiers lors de la passation des marchés publics reste toutefois complexe et limitée.
- Conformément à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, à compter du 1^{er} janvier 2021, les acheteurs publics et privés seront dans l'obligation d'inclure des clauses relatives à l'économie circulaire dans les achats publics, sauf en cas d'impossibilité. Plus précisément, les acheteurs doivent prévoir dans les cahiers des charges des clauses et critères permettant notamment de :
 - réduire la consommation de plastiques à usage unique ;
 - réduire la production de déchets ;
 - privilégier les biens issus du réemploi ou intégrants des matières recyclées.

VISION STRATÉGIQUE

La commande publique représentait 14,8 Milliards d'euros en 2018. Du fait de son poids économique en Île-de-France, elle constitue l'un des principaux leviers vers l'économie circulaire et la transformation écologique. Au-delà du rôle d'exemplarité des autorités publiques, les volumes d'affaires engagés impactent directement l'offre économique et les pratiques des fournisseurs. Initié en 2013 notamment par la Région Île-de-France qui le subventionne, le GIP Maximilien est le portail des marchés publics franciliens qui fédère 304 membres de toutes tailles. Maximilien anime également le réseau francilien des achats responsables et a été désigné par l'Etat pour piloter au niveau régional une Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales (MACS) depuis 2016.

Le GIP Maximilien, sous l'impulsion de la Région Île-de-France, des services de l'Etat, et de l'ADEME va développer son action par l'intégration des aspects environnementaux et d'économie circulaire dans toute la filière de la commande publique francilienne à l'image de ce qu'il a réalisé pour les clauses sociales.

PLAN D'ACTION – Commande publique et Economie circulaire

<p>5.1 : Créer une Mission d'Appui au développement des Clauses Circulaires et Environnementales (MACCE) au sein du GIP Maximilien afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux appréhender les besoins et adapter les marchés pour y intégrer l'économie circulaire sur des « segments d'achats » tels que : <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier / fournitures de bureaux ; - Equipements électriques et électroniques ; - Bâtiment/travaux publics ; - Boucles alimentaires ; - Vêtements professionnels. ▪ Outiliser et accompagner les acheteurs franciliens pour leur permettre de s'engager dans la commande publique circulaire (clausiers, cycle d'accompagnement individuel et collectif, parrainages, sourcing, ...); ▪ Mettre les entreprises franciliennes en capacité de répondre aux marchés publics en incluant des éléments en lien avec l'économie circulaire ; ▪ Assurer une synergie entre la MACS (Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales) et la MACCE ; ▪ Monter un projet multi-partenarial en mobilisant les financements européens. 	<p>Pilote: GIP Maximilien</p> <p>Partenaires : Région, ADEME, MGP, services de l'Etat</p> <p>Partenaires potentiels : Institut Paris Region, Materiaupole, Commission européenne via le fonds FEDER, INEC, Obsar, Départements, UGAP...</p>
--	--



4.2 Axe 2 : Engager les secteurs de l'économie francilienne dans la relance verte, circulaire et solidaire

L'accès aux ressources conditionne la soutenabilité et le développement de nombreux secteurs et projets emblématiques franciliens.

Pour les **entreprises** (Levier 6), l'économie circulaire constitue indéniablement un levier de compétitivité et une opportunité de développement de nouveaux marchés, notamment dans un contexte de tension sur les approvisionnements en matières premières. Il est donc important :

- d'accompagner les entreprises dans leur transformation écologique pour s'adapter aux changements environnementaux à venir ;
- de transformer le business model dominant et de développer des stratégies de coopération pour économiser nos ressources ;
- de favoriser une relocalisation de l'économie en s'appuyant sur les ressources et savoir-faire locaux.

L'Île-de-France est une grande région agricole (Levier 7). Pour tendre vers un système alimentaire plus sobre, plus vertueux et plus circulaire, il est nécessaire d'**accélérer les évolutions portées par le Pacte Agricole : développer la production locale, mais aussi changer les pratiques alimentaires, lutter contre le gaspillage et favoriser un retour au sol de la matière organique**.

Les enjeux associés à l'économie de ressources sont forts également dans le secteur de **construction** (Levier 8). Tous les grands chantiers franciliens (Grand Paris, renouvellement urbain, JOP 2024, construction de logements tels que définis dans le SDRIF) posent à la fois la question de l'approvisionnement en granulats, de la valorisation des déchets de ces chantiers mais aussi celle de la conception des bâtiments, des routes etc. **Il est donc important de questionner les modèles d'aménagement au regard des contraintes liées à la consommation de matières actuelles et futures du territoire. Il est également important de gérer la pression foncière, de l'optimiser et d'orienter par la pédagogie et l'information transparente l'acceptabilité des installations nécessaires au déploiement de l'économie circulaire.**

Les filières **culturelles, touristiques et sportives** (Leviers 9) sont des secteurs emblématiques de l'Île-de-France. Elles peuvent être motrices dans la transition vers un modèle plus circulaire car elles portent un grand potentiel en termes de visibilité, d'évolution de comportement et de partage de valeurs. L'intégration des pratiques qui relèvent de l'économie circulaire est un facteur de compétitivité, d'innovation et d'attractivité pour ces trois secteurs. Elle permet également de répondre aux attentes d'un public et d'investisseurs de plus en plus exigeants et attentifs à ces enjeux, et d'anticiper le renforcement de la réglementation en matière de gestion de déchets.

L'implication du monde de la **recherche et de l'enseignement supérieur** (Levier 10) constitue un des leviers majeurs de la transition vers une économie circulaire car elle permet d'apporter des réponses techniques fiables pour les décideurs publics et les territoires, de trouver des solutions innovantes, de faciliter le transfert des résultats vers les entreprises et de participer à l'évolution des comportements par la diffusion des connaissances scientifiques. Cette implication doit être vue au sens large, incluant les domaines des sciences appliquées et des sciences humaines.

Levier 6 : Accélérer et massifier la prise en compte de l'économie circulaire dans les activités économiques

CONSTAT

1^{ère} région économique française, et l'une des 1ères au niveau européen, la région Île-de-France est à la fois, le moteur de l'économie française, un centre d'innovation de rang mondial, et un pôle d'attraction pour les entreprises. L'économie francilienne est organisée et structurée pour importer et exporter, et inscrire ses activités économiques dans des chaînes de valeur qui dépassent largement les limites du territoire. La crise sanitaire Covid-19 a montré l'importance de retrouver cette souveraineté dans les domaines les plus névralgiques.

Si l'économie francilienne est à dominante tertiaire, elle reste néanmoins un acteur industriel de premier plan sur certaines filières. C'est le cas surtout pour l'aéronautique, l'automobile et dans une moindre mesure pour la chimie, la fabrication de produits électroniques et optiques, l'agro-alimentaire, la pharmacie, et la cosmétique.

L'économie circulaire est pour ces maillons industriels une question de soutenabilité à long terme, et de compétitivité à court et moyen terme. L'intégration des principes de l'économie circulaire dans l'accompagnement des entreprises est donc un enjeu transversal et stratégique, et également une opportunité forte de relance industrielle et verte.

Par ailleurs, les structures d'économie sociale et solidaire (ESS) sont des acteurs historiques et majeurs de l'économie circulaire. Le croisement de ces deux modèles apparaît ainsi comme prometteur de perspectives d'innovation pour un modèle de développement réconciliant les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

VISION STRATÉGIQUE

Dans le contexte actuel, le déploiement de solutions circulaires permet de transformer les contraintes liées à la raréfaction des ressources en opportunités créatrices de valeurs : la gestion du risque sur l'ensemble de la chaîne de valeur (du sourcing à la fin de vie des produits) est un impératif. La Région souhaite, avec ses partenaires, intégrer les principes de l'économie circulaire dans ses politiques économiques. Il s'agit dans le cadre de la Stratégie Régionale de :

→ faire de l'économie circulaire un vecteur d'innovation et de résilience pour améliorer la compétitivité des entreprises, grâce à :

- la réduction des coûts liés à la consommation de ressources et au traitement des déchets ;
- la mise en œuvre de boucles courtes de valorisation des ressources, par le biais de l'écoconception, du reconditionnement ou du remanufacturing, qui permettra de redonner de la valeur aux matières qui n'en avaient plus ;
- la mise en œuvre de l'économie de la fonctionnalité par des modèles économiques qui visent à substituer la vente de biens et/ou de services par la fourniture d'une performance d'usage ;
- le développement des outils permettant la mise en œuvre d'actions à destination des acteurs du territoire pour développer l'économie circulaire au travers de l'ESS.

→ favoriser la coopération :

- au sein d'une entreprise/d'un groupe afin d'optimiser les ressources internes ;
- entre les entreprises d'une même filière ou d'un même territoire par le biais d'engagements volontaires et réciproques ;
- entre les entreprises de différents secteurs en vue d'établir des synergies inter-entreprises ou entre d'autres acteurs (les déchets des uns peuvent être les matières premières des autres).

Les objectifs stratégiques sont :

- d'augmenter la prise en compte de l'économie circulaire par les entreprises ;

- de contribuer à l'émergence de nouveaux modèles économiques plus résilients ;
- de favoriser la relocalisation grâce à la coopération et à l'utilisation de ressources locales ;
- de faire émerger de nouvelles activités industrielles et contribuer à la relance.

PLAN D'ACTION – Entreprises et économie circulaire

<p>6.1: Conclure un cadre d'engagement « Gestion économe de la ressource » entre une ou plusieurs filières stratégiques et la Région pour mettre en place un socle d'objectifs et d'actions afin qu'elles intègrent dans leur process de production les principes de l'économie circulaire.</p>	<p>Pilotes : Région Partenaires potentiels : ADEME, services de l'Etat, Institut Paris Region, Pôles de compétitivité, fédérations professionnelles, ...</p>
<p>6.2: Mettre en œuvre la réindustrialisation verte de l'Île-de-France</p> <p>➤ Dans le cadre des démarches de relocalisations industrielles soutenues par la Région, agir pour l'approvisionnement local</p> <p>Mettre en œuvre le « Pack relocalisation » en intégrant par exemple, les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ une utilisation locale des ressources et l'intégration des matières premières issues du réemploi et du recyclage (MPIR) dans leurs chaînes de valeurs, ▫ la mutualisation d'équipements (démarche d'écologie industrielle et territoriale) ▫ le développement de l'économie de la fonctionnalité et/ou de la logistique inversée <p>➤ Soutenir l'intégration des transformations écologiques par les entreprises industrielles franciliennes</p> <p>Financer des projets visant à intégrer les enjeux de l'économie circulaire dans le cadre de l'appel à projet « PM'UP COVID 19 Relance industrie »</p>	<p>Pilotes : Région, Choose Paris Region Partenaires potentiels : Institut Paris Région, ADEME, services de l'Etat, Banque des Territoires, CAP Digital, PFA-filière automobile et mobilités, CCI franciliennes, fédérations professionnelles, collectivités, ...</p>
<p>6.3 : Financer 100 entreprises d'ici 2025 porteuses de nouveaux modèles de production et/ou de consommation responsables et circulaires</p> <p>Objectif : Promouvoir les nouveaux modèles économiques circulaires (modèles d'affaires circulaires, modèles de fabrication, production, distribution consommation, modèles de partenariats ou de collaboration...) pour diversifier les modèles d'affaires et développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les projets privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit, -l'économie collaborative et de partage, -l'écologie industrielle et territoriale -les boucles locales circulaires pour l'approvisionnement en matières 1ères locales -les nouveaux modèles de fabrication et de distribution économes en ressources ... <p>Cibles : Acteurs de l'ESS, start-up, TPE / PME / PMI, gestionnaires de zones et parcs d'activités, club d'entreprises, filières économiques</p>	<p>Pilotes : Région, ADEME Partenaires potentiels : BPI, Banque des Territoires, Services de l'Etat, éco-organismes, Comité francilien de l'économie circulaire, CCI franciliennes, Métropole, OREE, Club francilien de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, réseau vrac, consigne, ...</p>
<p>6.4 : Informer/former les entreprises et les artisans à l'économie circulaire et aux nouveaux modèles économiques en s'appuyant sur :</p>	<p>Pilotes : Région, ADEME</p>



<ul style="list-style-type: none"> - le programme Pépite Start'up et les Entrep' en Île-de-France afin de sensibiliser les start'up et les jeunes entrepreneurs ; - le PRBC (Paris Région Business Club) afin de sensibiliser les entreprises bénéficiaires des aides ; - le club ETI via l'élaboration et la mise en œuvre de la feuille de route de transition écologique afin de sensibiliser les entreprises de taille intermédiaire ; - le C3D (Collège des Directeurs du Développement Durable) afin de sensibiliser les grands groupes ; - le Club francilien de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (Club EF&DD) pour faire émerger, animer et développer une communauté d'acteurs engagés ou souhaitant s'engager dans des démarches d'économie de la fonctionnalité et de la coopération. <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les 150 artisans dans leur démarche de substitution de matériaux pour prendre en compte l'enjeu écologique d'ici 2025 (évolution du dispositif TP'Up) 	<p>Partenaires potentiels : Club ETI, Paris Region Business Club, CCI franciliennes, BPI, réseau CAPE, réseau PEXE, services de l'Etat</p>
<p>6.5 : Accompagner 200 entreprises d'ici 2025 pour faire de l'Île-de-France une région leader en éco-conception</p> <p>Dans le cadre des politiques économiques régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mobiliser les aides de la gamme UP pour soutenir les démarches d'éco conception portées par les entreprises et favoriser le recours au design ; ▪ diffuser les bonnes pratiques et les retours d'expériences en matière de design circulaire via le Hub du design ; ▪ promouvoir et valoriser les concours/défis design circulaire et favoriser des formations spécifiques sur l'écoconception. 	<p>Pilotes : Région</p> <p>Partenaires potentiels : SYCTOM, ADEME Matériaupole, Fab lab, Villettemarkez, CCI, CMA, CGPME...</p>
<p>6.6 : Renforcer et professionnaliser les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), maillon essentiel de l'économie circulaire</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie Economie Sociale et Solidaire qui traite, de fait, largement de l'enjeu économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ former, professionnaliser, et renforcer le modèle économique des acteurs de l'ESS du réemploi, de la réutilisation, de la réparation et de la préparation au recyclage (CRESS Île de France) ; ▪ inciter les structures de l'économie circulaire à bénéficier des aides régionales visant à soutenir leur développement, aussi bien sous forme de conseil (notamment l'Accélérateur ESS pour l'accompagnement au changement d'échelle) que de financements (gamme UP) ; ▪ créer une boîte à outils pour aider les collectivités à développer les structures de l'ESS œuvrant pour l'économie circulaire (Action CRESS/ADEME). 	<p>Pilotes : Région, ADEME, CRESS, Banque des Territoires</p> <p>Partenaires potentiels : Institut Paris Region, Réseau ESS (GRAFIE, URSCOP etc...), les territoires, ...</p>
<p>6.7 : Accompagner les 25 bassins d'emplois dans écologie industrielle et territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans leurs démarches d'écologie industrielle « Les déchets des uns sont les ressources des autres » d'ici 2025 ▪ pour développer l'économie circulaire dans l'ESS, notamment à travers un atelier proposé à ces derniers, sur les entreprises de l'ESS concourant à la transition écologique. 	<p>Pilotes : Région, ADEME, CRESS</p> <p>Partenaires potentiels : Services de l'Etat</p>

Levier 7 : Lutter contre le gaspillage alimentaire, amplifier les circuits courts et le retour au sol de la matière organique

CONSTAT

La consommation physique de biomasse agricole et de produits alimentaires en Île-de-France a été estimée dans le bilan des flux de matières de la région Île-de-France en 2015 à 4,3 tonnes / habitants. C'est la consommation physique en équivalent matière première la plus importante du territoire francilien, représentant à elle seule 21,5 % de la consommation totale francilienne qui s'élève à 20 tonnes / habitants. Cette même étude rappelle que :

- la distance moyenne pondérée de l'approvisionnement alimentaire en protéines était de 662 km (2000) ;
- les déchets issus de l'alimentation, et notamment son gaspillage, n'engendrent pas suffisamment de retour au sol et de flux circulaires de la matière organique ;
- les cycles de l'azote, du phosphore et du potassium ne sont pas complets.

Le gaspillage alimentaire constaté dans le cadre de la collecte du service public de gestion des déchets a été estimé dans le PRPGD à 54 kilos par habitants et par an.

VISION STRATÉGIQUE

Réduire l'impact de la consommation de biomasse agricole et de produits alimentaires apparaît comme essentiel pour réduire la consommation de ressources de l'Île-de-France. Cela doit se traduire par **le développement de productions locales et par la réduction du gaspillage alimentaire** en contribuant à l'objectif réglementaire introduit par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 de diminution de 50 % du gaspillage d'ici à 2030. Ces objectifs sont de :

- réduire la dépendance de la région aux produits alimentaires importés ;
- produire une alimentation saine, de qualité et accessible à tous ;
- faire évoluer les modes de consommation des Franciliens et des touristes en leur proposant des régimes alimentaires comprenant une part plus importante de produits locaux et de produits issus de l'agriculture biologique ;
- lutter, à tous les échelons de la chaîne alimentaire, contre le gaspillage alimentaire, les pertes ;
- favoriser la régénérescence des sols franciliens par la gestion optimisée des ressources et en veillant à développer des cycles complets de la matière organique et des nutriments (déploiement du compostage de proximité, expérimentations sur quelques cycles de culture, régénération des sols, bouclage des cycles de l'azote et du phosphore, méthanisation et valorisation des digestats...)

PLAN D'ACTION – Alimentation/ agriculture et Economie circulaire



7.1 : Renforcer la politique régionale en faveur des circuits courts et de la lutte contre le gaspillage alimentaire

La Région renforcera ses interventions pour rapprocher les Franciliens de leur alimentation et des productions franciliennes mais aussi réduire le gaspillage alimentaire en mobilisant les acteurs des secteurs alimentaires, agricoles et agro-alimentaires. Les premières actions d'ores et déjà identifiées sont notamment :

- créer une « market place » des produits agricoles franciliens qui puisse s'articuler avec les associations caritatives de la solidarité et de la redistribution alimentaire ;
- financer les investissements en matériel de cuisine (fours, cellules de refroidissement, légumerie...) à destination des lycées qui permettent le recours aux circuits courts et

Pilote : Région

Partenaires potentiels :

Services de l'Etat, Île-de-France Terre de saveurs, Institut Paris Region, SAFER, Chambre d'Agriculture Île-de-France, Jeunes Agriculteurs, ADEME, Banque des Territoires, ...

<ul style="list-style-type: none"> ▪ contribuent à réduire le gaspillage alimentaire; ▪ soutenir la création d'un centre de ressources sur la consommation et le gaspillage alimentaire de type REGAL (Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire) ; ▪ missionner Île-de-France Terres de saveurs pour mettre en place un baromètre francilien du suivi de la connaissance des modes de vie et de consommation des Franciliens afin de mieux agir auprès de ceux qui gaspillent. 	
<p>7.2 : Généraliser le tri à la source des biodéchets dans l'objectif de retour au sol</p> <p>La Région renforce son soutien en apportant des aides à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la création d'un réseau régional de promotion de la prévention et de la valorisation de proximité des biodéchets ▪ aux politiques locales de tri à la source des biodéchets notamment le déploiement du compostage de proximité (composteurs domestiques, collectifs, de quartiers) et de généralisation dans les espaces naturels publics et parcs urbains pour contribuer à l'objectif de compostage in situ des déchets végétaux ; ▪ aux initiatives et les créations d'installations nécessaires à la massification, la préparation et le traitement des biodéchets (plan méthanisation, collectif PROMETHA) afin d'augmenter les quantités de digestat issu de la méthanisation pour retour au sol 	<p>Pilotes : Région, ADEME</p> <p>Partenaires potentiels : SYCTOM, Réseau compost citoyen, GRdF, Collectif PROMETHA ...</p>
<p>7.3: Déployer des boucles locales circulaires sur des productions franciliennes et amplifier le soutien aux initiatives d'agriculture urbaine</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner des sites, projets et territoires qui souhaiteraient expérimenter le déploiement de boucles locales circulaires et l'approvisionnement en matières premières locales. L'activité croissante des micro-brasseries franciliennes se prête par exemple à engager cette démarche. ▪ Soutenir 20 projets d'agriculture urbaine par an par le biais du dispositif régional de soutien à l'agriculture urbaine et péri urbaine professionnelles. 	<p>Pilotes : Région</p> <p>Partenaires potentiels : Syndicats des brasseurs franciliens, SAFER, Banque des Territoires, services de l'Etat, champignonnistes franciliens, maraîchers, Zone AH, Île-de-France Terre de saveurs, ADEME, Jeunes Agriculteurs, ARB, AEV, Chambre d'Agriculture Île-de-France</p>
<p>7.4 : Développer l'économie circulaire dans les espaces naturels, agricoles et forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tendre vers un objectif de 100% des déchets verts compostés in situ dans les milieux où l'apport de compost est recommandé ▪ Informer et sensibiliser les visiteurs des espaces naturels aux actions de prévention des déchets, aux consignes de tri de déchets, au concept d'économie circulaire et à l'éco-consommation ▪ Récupération des eaux pluviales et de ruissellement pour limiter les prélèvements et les traitements, site pilote : Montjean ▪ Renforcer les circuits de proximité agricoles et les méthodes d'agriculture économes en ressources 	<p>Pilote : AEV</p>

Levier 8 : Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers franciliens et des politiques d'aménagement

CONSTAT

- L'aménagement et la construction doivent également faire face à la raréfaction de certaines ressources et à l'augmentation de la dépendance de la Région pour son approvisionnement en matériaux. L'Île-de-France importe déjà 45% des granulats naturels qu'elle consomme pour le bâtiment et les travaux publics. Sur ces vingt dernières années, son déficit tend à s'accroître.
- Les déchets issus des chantiers franciliens ont été estimés à minima à 25 Mt en 2015, ce qui représente environ 75 % des déchets traités en Île-de-France. Dans le contexte hors norme du Grand Paris, la quantité de déchets à traiter devrait augmenter en moyenne de 10 Mt/an jusqu'en 2030. La gestion de ces déchets, principalement inertes, constitue un enjeu majeur pour atteindre l'objectif réglementaire de 70% de valorisation matière en 2020, et l'ambition régionale de le dépasser en atteignant 75% en 2025 puis 85% en 2030. Le développement du réemploi, de la réutilisation, et du recyclage des déchets et des ressources minérales issues du recyclage doit permettre d'élargir le mix d'approvisionnement et de limiter la dépendance de la Région.
- L'étalement urbain et l'artificialisation des sols sont des préoccupations croissantes depuis plusieurs décennies en Île-de-France. Si l'atteinte d'un objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) apparaît comme un élément de réponse, en restaurant un équivalent naturel pour chaque nouvelle extension urbaine, l'économie circulaire peut également contribuer à une consommation raisonnée des ressources foncières, tout en nécessitant des surfaces suffisantes pour son déploiement.

VISION STRATÉGIQUE

Il est important de questionner les modèles d'aménagement, de la construction et de gestion du foncier au regard des contraintes liées à la consommation actuelle et future de matières sur le territoire. Cela suppose d'avoir une **approche « cycle de vie », de privilégier la réhabilitation à la construction, de limiter l'étalement urbain, de construire avec de matériaux alternatifs (réemployés, biosourcés ...), de recycler au mieux l'ensemble des déchets du BTP et d'avoir une réflexion sur l'optimisation de l'utilisation des espaces (recyclage du foncier plutôt qu'utilisation de foncier vierge)**.

Les défis à relever sont de changer les pratiques et de créer les conditions économiques pour :

- **Limiter la dépendance de l'Île-de-France par la diversification du mix d'approvisionnement en matériaux pour la construction et l'aménagement de l'Île-de-France** : il s'agit d'amplifier les actions visant à favoriser la structuration les filières pour la production de matériaux biosourcés, géosourcés, issus du réemploi et du recyclage ;
- **Eco concevoir** les infrastructures, le bâti, l'espace public, à l'échelle d'une zone d'aménagement, pour minimiser l'impact de l'opération ;
- **Favoriser le maintien et l'optimisation du bâti existant, la déconstruction sélective, le réemploi et le recyclage** dans une logique de hiérarchie des usages de favoriser à conserver la valeur des matériaux issus des chantiers ;
- Faciliter les flux de matériaux entre les chantiers de construction et de déconstruction en s'appuyant sur les **outils numériques et les espaces de logistiques** ;
- **Changer les pratiques de la maîtrise d'ouvrages aux opérateurs** de la gestion des déchets de chantiers : architectes, bureau environnement, entreprises du BTP, ... ;
- Anticiper le **cycle de vie du foncier** (notion aujourd'hui peu appréhendée) ce qui nécessite une réflexion sur la planification territoriale (fonctions attribuées au foncier) mais également sur l'aménagement opérationnel notamment pour penser l'allongement de la durée de vie et la mutabilité des bâtiments.

PLAN D'ACTION – Aménagement /construction et économie circulaire	
8.1 : Pacte régional de la construction et de l'aménagement circulaires de l'Île-de-France La Région, l'ADEME et l'Etat souhaitent mobiliser les grands maîtres d'ouvrages et acteurs de l'aménagement et de la construction dans un engagement régional pour la mise en place d'un socle d'objectifs et d'actions qui contribueront au développement de l'économie circulaire dans le secteur de construction en Île-de-France.	Pilotes : Région, ADEME, services de l'Etat
Partenaires potentiels : Banque des Territoires, EPA, GPA, EPFIF, SEM d'Aménagement, AORIF, FFB, FRTP, grandes entreprises du BTP EPA, GPA, EPFIF, Fédération des SEM d'Aménagement, AORIF, FFB, FRTP, CAPEB, grandes entreprises du BTP (Linkcity-Bouygues Construction, Nexity, Icade, Eiffage, Alterea-Cogedim, Vinci Immo....)	
8.2 : Lancer un appel à projet « ECOCIRC BTP » Volet 1 : « Bâtiments circulaires » Faire émerger et soutenir les initiatives innovantes en construction neuve et lors des opérations de rénovation/déconstruction pour : -favoriser une conception innovante circulaire (modularité, réemploi, etc.) -systématiser la réalisation de diagnostics ressources -faciliter les opérations de déconstruction sélective solidaires et performantes -utiliser des matériaux géosourcés ou issus du réemploi ou du recyclage. Volet 2 : « Filières franciliennes de réemploi et de recyclage dans le BTP » -expérimenter et innover pour réemployer des matériaux géosourcés produits localement (terres excavées sous forme de matériaux en terre crue, terres cuites, ou terres fertiles) -créer des équipements de collecte / massification / tri / transit / préparation -créer des filières de réemploi et de recyclage du verre, et de recyclage du plâtre, des isolants et des revêtements de sols, Cibles : Maîtres d'ouvrages publics et privés, maîtres d'œuvre, entreprises du BTP, entreprises de gestion des déchets	Pilotes : Région, ADEME Partenaires potentiels : BPI AORIF, EPA, SEM Aménagement, Banque des Territoires, collectivités, EPAURIF, GPA, Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) « Construire Solidaire », SGP, FEDERE, SEDRE, FNADE, FFB, CAPEB, FRTP, CEREMA, UNICEM, UNEV, Ekopolis
8.3 : Accompagner et former la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre par exemple par la création d'un Club maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage afin de partager les retours d'expérience et accélérer la prise en compte de l'économie circulaire dans le BTP : La Région en partenariat avec l'ADEME apporte son soutien au déploiement d'actions de formation, d'outils pour la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (Plateforme numérique, ...), d'expérimentation de nouvelles pratiques, mise en réseau des maîtres d'ouvrage/maîtres d'œuvre ...	Pilotes : Région, ADEME Partenaires potentiels : Ekopolis, Circolab, FRTP, FFB, CAPEB, AORIF, DRIEA, circolab Matériaupole, Ecole Architecture et ordre des architectes, Maximilien (MACCE)...
8.4 : Réaliser et diffuser un carnet pratique « Economie circulaire et aménagement » décliné en « mémento » Dans le cadre du programme partenarial 2020/2021 avec la Région, l'Institut Paris Région réalise un carnet pratique	Pilotes : Institut Paris Region Partenaires :



<p>«économie circulaire et aménagement» et des mémos associés pour favoriser le partage des retours d'expériences et des modalités d'intégration concrètes de l'économie circulaire. Il portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ les opérations d'aménagement, de construction/ restructuration / déconstruction de bâtiments ou d'infrastructures. ▫ les documents d'urbanisme locaux (DUL) : PLU, PLUI SCOT,... <p>afin de sensibiliser, les acteurs de l'aménagement et les collectivités en charge des documents d'urbanisme et les services de la Région (écriture des LIR, rédaction des avis sur les DUL, soutiens à des opérations d'aménagement de construction, rénovation). Les différents documents seront élaborés avec les services de la Région et les acteurs franciliens concernés. Leur diffusion sera réalisée conjointement entre la Région et l'Institut lors d'un évènement annuel dédié et des webinaires.</p>	<p>Région, ADEME</p> <p>Partenaires potentiels : Acteurs de l'aménagement contributeurs pour la réalisation du carnet, Maîtres d'ouvrages publics et privés</p>
<p>8.5: Recycler le foncier avec le « Plan Fiches » et intensifier l'usage du foncier transitoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'AMI « Reconquérir les friches » (deux sessions/an), permet d'accompagner des collectivités pour la définition et la mise en œuvre de leur projet de reconversion d'un site en friche. Les sites doivent participer à l'objectif « Zéro Artificialisation Nette », les lauréats bénéficient d'un accompagnement en ingénierie par les services de la Région et ses partenaires études, partenariats et outils à mobiliser, financements si le projet est suffisamment mûr, d'une subvention de financement des études, travaux, et frais d'acquisition de terrain, de 200 000€ maximum. ▪ L'AMI régional « Soutien aux initiatives d'urbanisme transitoire » sélectionne (deux sessions/an), des projets d'occupation provisoire de fonciers délaissés en attente de projet, portés de collectivités ou associations œuvrant pour le développement local, l'agriculture urbaine ou l'économie circulaire (aide de 200 000 € maximum). 	<p>Pilote : Région</p> <p>Partenaires potentiels : SAFER, AEV, EPFIF, Banque des Territoires, ADEME, Institut Paris Region, services de l'Etat</p>
<p>8.6 : Promouvoir le retour des éléments nutritifs au sol et la réhabilitation des sols sur les sites gérés par l'Agence des Espaces Verts (AEV)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter des substrats issus de remblais pour différents types de plantations (ex. utilisation de compost) – site pilote : Butte Pinson-Montmagny (95) ▪ Augmenter l'utilisation de fertilisants organiques dans les travaux d'aménagement et dans la réhabilitation des sols via l'introduction de matière organique compostée – sites pilotes : Butte du Parisis (Orgemon), Butte Pinson ▪ Développer la valorisation des déblais/remblais du Grand Paris et étudier la possibilité de création d'un SIG régional pour assurer la veille - sites pilotes : Précy-sur-Marne (reconstitution d'une zone humide à partir de remblais) ; Butte du Parisis (Carrière Cormeille). 	<p>Pilote : AEV</p>



Levier 9 : Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité des secteurs culturel, sportif et touristique

CONSTAT

Tourisme

- Avec 50 millions de visiteurs en 2018, l'Île-de-France reste la 1^{ère} destination mondiale. La Région soutient le tourisme qui représente plus de 500 000 emplois directs et indirects en Île-de-France, et qui constitue un enjeu majeur tant pour le développement économique que pour l'aménagement du territoire et la réduction de l'impact sur l'environnement.
- Le secteur touristique, durement touché par la pandémie du COVID-19, cherche à se réinventer pour attirer une nouvelle clientèle.

Culture

- L'Île-de-France est la 1^{ère} région économique française cinématographique et audiovisuelle qui accueille plus de 50% des tournages de films en France par an et concentre 31% des lieux de création et de diffusion ainsi que des conservatoires de musique.
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire contient plusieurs dispositions spécifiques impactant les établissements culturels accueillant du public comme l'interdiction, à compter du 01/01/2021, de la distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons dans les établissements recevant du public, ou l'autorisation pour les collectivités territoriales de céder gratuitement les biens de scénographie dont ils n'ont plus l'usage.
- Le secteur culturel a été particulièrement impacté par la propagation du virus Covid-19. La crise va engendrer une baisse moyenne de chiffre d'affaires de 25 % au moins en 2020 selon une première estimation.

Sport

- La Région encourage la pratique sportive pour tous les Franciliens en finançant des infrastructures, des équipements de proximité, des équipements ouverts au handisport et des évènements sportifs. En outre, la Région entretient et développe les 12 îles de loisirs réparties dans toute l'Île-de-France, et ainsi aide les Franciliens les plus démunis à partir en vacances.
- Conformément à l'article 62 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire », à compter du 1er janvier 2022, la filière à responsabilité élargie du producteur pour les articles de sport et de loisirs devra être déployée.

VISION STRATÉGIQUE

Tourisme : Etant donné l'ampleur de l'activité touristique en Île-de-France, la mise en place d'actions de prévention des déchets tant au niveau des lieux d'hébergement que des sites visités pourrait permettre de réduire significativement les quantités de déchets produits par les touristes.

En outre, l'intégration des pratiques qui relèvent de l'économie circulaire représente de nombreuses opportunités pour le secteur du tourisme. Cela permettra de réaliser des économies, de répondre à la demande des clients mais aussi des professionnels du tourisme, d'acquérir un avantage comparatif par rapport à la concurrence au niveau national et international, et d'anticiper le renforcement de la réglementation en matière de la gestion des déchets et d'utilisation des ressources naturelles. La pertinence d'une évolution vers un tourisme plus écoresponsable n'en est que renforcée avec la crise Covid-19 et son impact considérable sur l'économie de cette activité majeure.

Culture : La prise en compte de l'économie circulaire et plus largement de la transformation écologique est un facteur de compétitivité et constitue une pratique incontournable pour les acteurs de la culture d'autant plus que les axes d'intervention sont multiples : l'éco-conception des décors, la modification des habitudes de catering, la gestion des déchets et notamment les enjeux liés au plastique jetable, le recyclage du matériel technique, la billetterie verte, ...

Pour intégrer une approche globale selon les principes de l'économie circulaire, il est primordial pour le secteur culturel de répondre notamment aux attentes d'un public et d'investisseurs de plus en plus exigeants et attentifs à ces enjeux.

Sport : Il s'agit d'engager l'ensemble du mouvement sportif francilien vers le « zéro déchet » et de faire des activités sportives dans la pratique régulière, les loisirs ou les évènements et compétitions, un vecteur des bonnes pratiques, notamment en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. La Région souhaite accompagner les îles de loisirs afin qu'elles continuent de contribuer à l'économie circulaire, tout en préservant leur vocation sociale et environnementale.

PLAN D'ACTION – Tourisme et économie circulaire	
<p>9.1 : Pacte régional tourisme circulaire</p> <p>Objectif : engager les grands acteurs franciliens du tourisme pour mettre en œuvre des actions qui contribuent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au développement de l'économie circulaire en Île de France ▪ à l'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation du PRPGD, vers le 0 déchet valorisable enfoui en 2031. <p>Un cadre d'engagement « tourisme circulaire » pourra être signé entre la Région et les acteurs franciliens du tourisme.</p>	<p>Pilotes : Région, Comité régional du Tourisme (CRT)</p> <p>Partenaire : ADEME, services de l'Etat</p> <p>Partenaires potentiels : ADP, UNIMEV, CCI franciliennes, CDT, Institut Paris Region ...</p>
<p>9.2 : Créer un « kit 0 déchet » pour les touristes arrivant en Île-de-France</p> <p>Le CRT et la Région lanceront un concours pour la conception d'un kit « 0 déchet » à destination des touristes arrivant en Île de France (gourde, gobelet réutilisable, cendrier de poche, sac cabas...). Ce concours sera lancé dans le cadre du concours « design 0 déchet » du SYCTOM. Le kit devra être éco conçu et faire référence aux monuments célèbres franciliens. Il sera vendu via les points information tourisme présents aux terminaux d'arrivée des aéroports Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, aux Galeries Lafayette et à Disneyland Paris.</p>	<p>Pilotes : Comité régional du Tourisme (CRT), Région</p> <p>Partenaire : ADEME</p> <p>Partenaires potentiels : SYCTOM, écoles de design, CCI franciliennes, fédérations professionnelles, services de l'Etat, IDF terre de saveur, Comités départementaux du tourisme, offices du tourisme, ADP, Choose Paris Region...</p>
<p>9.3 : Développer l'économie circulaire dans le secteur du tourisme et diffuser les bonnes pratiques de réduction et de valorisation des déchets</p> <p>Le CRT s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et mobiliser 10 sites touristiques pilotes pour expérimenter des actions et en faire des vitrines de l'économie circulaire ▪ Créer un module de sensibilisation sur l'économie circulaire et la réduction / valorisation des déchets pour les professionnels du tourisme et les accompagner pour 	<p>Pilotes : Comité régional du Tourisme (CRT), Région</p> <p>Partenaire : ADEME</p> <p>Partenaires potentiels : CCI franciliennes, fédérations professionnelles, services de l'Etat, UNIMEV, IDF</p>

<ul style="list-style-type: none"> mettre en place des actions exemplaires Soutenir l'émergence de parcours touristiques circulaires et promouvoir leur usage Dans le cadre du contrat de filière « rencontres d'affaires et événementiel » encourager le développement de pratiques circulaires et zéro déchet sur les sites et lors d'organisation d'évènements 	terre de saveur, Comités départementaux du tourisme, offices du tourisme, ADP, Choose Paris Region, Viparis, Comexposium, Promosalons...
<p>9.4 : Projet européen COSME pour partager et promouvoir les pratiques durables des entreprises dans le secteur de l'hébergement touristique</p> <p>Objectifs : sensibiliser et faire évoluer les pratiques, assurer la montée en compétence opérationnelle du secteur de l'hébergement touristique.</p> <ul style="list-style-type: none"> soutien et accompagnement d'une vingtaine d'entreprises pour permettre l'adoption de solutions durables et de certifications environnementales suivi, évaluation et restitution du travail dans le cadre d'une matinée technique régionale, échanges avec les pays partenaires pour partager les bonnes pratiques 	<p>Pilote : Institut Paris Region</p> <p>Partenaires potentiels : CRT, Région, services de l'Etat, ADEME</p>
PLAN D'ACTION- Culture et économie circulaire	
<p>9.5: Accompagner les acteurs du secteur culturel à faire la transition vers une économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un bonus pour les créations de spectacle vivant faisant fabriquer leurs décors en circuits courts, au sein de l'Île-de-France. Faire progressivement de la démarche éco-responsable un critère d'appréciation de l"éligibilité au fonds de soutien du cinéma et de l'audiovisuel Pour les festivals et évènement culturels les plus importants, donner en priorité l'aide de la Région à ceux ayant adopté une démarche « zéro déchet », à l'image de celle suivie par We Love Green Soutenir les projets d'édition, livres, sites internet, axés sur les questions de développement durable et sur les pratiques éco-responsables, à destination du grand public comme des professionnels 	<p>Pilote : Région</p>
<p>9.6: Lancer le projet CIRCUL'ART 2 « Eco-concevoir dans le secteur culturel de la préparation des décors à la gestion de déchets » qui a pour objectif d'inciter les professionnels de la filière image et spectacle vivant de la région Île-de-France à utiliser les outils et bonnes pratiques d'éco-conception de décors et de gestion des déchets disponibles et/ou adaptables au secteur. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'identifier les acteurs qui partagent les mêmes problématiques, entre les secteurs et entre les territoires afin d'avoir une démarche régionale globale ; d'identifier les bonnes pratiques œuvrant en faveur de cet objectif grâce à un travail de référencement et les promouvoir ces outils lors de temps de la sensibilisation (formations dédiées, supports diffusables...) ; d'opérer un projet pilote au sein d'un plateau de tournage en Île-de-France afin de mettre en application l'ensemble des recommandations identifiées ; 	<p>Pilote : Film Paris Region /Choose Paris Region</p> <p>Partenaires : ADEME, Région</p> <p>Partenaires potentiels : DRAC, CNC, Ecoprod, Association des chefs décorateurs et association des métiers associés aux décors Eco-Déco, CA Cœur d'Essonne, studio sur Brétigny et Orée / CD 94, Ressourcerie du Spectacle / Est Ensemble et la Réserve des Arts / Paris Est Marne et Bois,</p>



<ul style="list-style-type: none"> de diffuser les résultats (publications, communiqués de presse, évènements...). 	commune de Vincennes et les studios de Bry-sur-Marne pour un label tournage
<p>9.7: Poursuivre le soutien aux ressourceries « culturelles » spécialisées dans le réemploi de matériaux destinés aux professionnels du secteur culturel et de l'audiovisuel afin de favoriser la création des boucles locales. Actuellement l'Île-de-France compte deux ressourceries «culturelles » : la Réserve des Arts à Pantin et La ressourcerie du spectacle à Vitry. Une troisième est en projet à Brétigny-sur-Orge. Le maintien et le développement de ces acteurs du réemploi est essentiel pour l'Île-de-France. La Région renforcera son soutien à ces structures dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique « zéro déchet et économie circulaire »</p>	<p>Pilotes : Région Partenaires : ADEME, Banque des Territoires</p>
<p>9.8 : 100 boîtes à livres dans les gares en 2021 et soutenir leur déploiement dans les communes franciliennes</p> <ul style="list-style-type: none"> Déployer de boîtes à livres dans les gares franciliennes dans le cadre du partenariat entre la SNCF et la Région. Dans le cadre du budget participatif, financer l'installation des boîtes à livres sur les communes franciliennes 	<p>Pilotes : SNCF, Région Partenaires potentiels : Collectivités, SGP, Île-de-France Mobilité, RATP, Recylivre, associations qui œuvrent dans le domaine du livre</p>
PLAN D'ACTION –Sport et économie circulaire	
<p>9.9: Engager le mouvement sportif francilien vers l'économie circulaire et le « zéro déchet »</p> <p>A travers les conventions de la pratique sportive signées avec la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> lancer une consultation des fédérations, ligues et comités sportifs régionaux sous conventions régionales ; intégrer dans les conventions régionales en faveur du développement de la pratique sportive, signées avec les ligues et comités régionaux, les principes de l'économie circulaire et du « zéro déchet », en inscrivant les engagements suivants : <ul style="list-style-type: none"> sensibiliser et former les dirigeants de clubs et les licenciés pour transformer les comportements, tout particulièrement dans le cadre de l'organisation d'événements ou encore d'animations sportives favoriser la solidarité via le don d'équipements et de matériels entre les clubs sportifs franciliens. nommer et former un référent économie circulaire au Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France (CROSIF) ayant pour mission de mobiliser et d'accompagner les têtes de réseaux (ligues, comités sportifs) pour former leurs clubs impliqués dans la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et du « zéro déchet » ; traiter de manière transversale dans les ateliers de la conférence régionale du sport les sujets de l'économie circulaire et le « zéro déchet » (imaginons le club de demain, développement des infrastructures) ; 	<p>Pilote : Région Partenaires potentiels : IRDS, CROSIF, CREPS, fédérations, ligues et comités régionaux, clubs, organisateurs d'événements sportifs dont les organisateurs d'événements sportifs éco responsables (Ecotrail)</p>

<ul style="list-style-type: none"> organiser un évènement, tous les 2 ans, d'intérêt régional, type conférence ou assises, sur l'économie circulaire et le zéro déchet dans le sport pour faire une évaluation et un bilan. 	
<p>9.10 : Faire contribuer les îles de loisirs au développement de l'économie circulaire en Île-de-France</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir et mettre en œuvre un plan d'action par île pour réduire et valoriser les déchets produits par les visiteurs, les activités, les évènements, et l'administration, avec un suivi et une évaluation Promouvoir le compostage de proximité pour l'ensemble des déchets organiques produits par les îles Définir la mise en œuvre d'un plan de communication par île à destination des visiteurs et des employés, en partenariat avec les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable Etablir un vadémecum pour l'arrêt de l'utilisation des plastiques à usage unique dans toutes les îles Mettre en place un échange avec la Région sur les achats responsables 	<p>Pilotes : Région, îles de loisirs</p>
<p>9.11 : Favoriser l'allongement de la durée de vie des matériels sportifs</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique « zéro déchet et économie circulaire », la Région soutiendra les projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> de création et de développement de l'offre de recycleries/ressourceries spécialisées dans le réemploi de matériels et équipements sportifs, en coordination avec le déploiement de la future filière REP (1er janvier 2022) ; d'organisation de « repair cafés » pour les équipements sportifs ; d'ateliers de réparation de vélos, de ressourceries éphémères dans les grands lieux de pratiques sportives et dans les grands magasins ; de sensibilisation et de mobilisation du mouvement sportif francilien pour favoriser l'émergence d'initiatives d'achat d'équipements et de matériels sportifs issus de l'économie circulaire (réemployés, refabriqués, recyclés, éco-conçus). 	<p>Pilotes : Région</p> <p>Partenaires potentiels : Banque des Territoires, REFER, recyclerie sportive, associations et clubs sportifs, équipementiers, ligues et comités sportifs régionaux, collectivités, grands magasins sportifs...</p>

Levier 10 : Mobiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour l'économie circulaire

CONSTAT

- La Région Île-de-France se caractérise par une concentration exceptionnelle de centres de recherche de qualité et de renommée mondiales qui peuvent servir pour produire des connaissances scientifiques pour réaliser la transition vers une économie circulaire.
- En finançant des projets relevant de Domaines d'intérêt majeur (DIM), la Région renforce la qualité et l'attractivité de la recherche sur son territoire. De plus, la Région permet aux laboratoires franciliens de rester compétitifs au niveau mondial et à la pointe de la recherche en co-finançant d'importants équipements scientifiques nécessaires à leurs travaux de recherche
- En matière d'enseignement supérieur, la Région soutient l'investissement immobilier et les bibliothèques universitaires, et agit également en faveur de la poursuite des carrières des jeunes chercheurs et de la valorisation du doctorat.

VISION STRATÉGIQUE

La Région souhaite impliquer pleinement le monde de la recherche dans la transition vers une économie circulaire afin de développer de nouvelles technologies, chercher des nouvelles solutions pour renforcer le savoir-faire industriel, développer de nouveaux matériaux et de nouvelles manières de concevoir, produire, consommer et gérer la « fin de vie » des produits. Elle souhaite impliquer également les chercheurs en sciences sociales pour qu'ils puissent interroger les modèles économiques et étudier les changements comportementaux des consommateurs pour réaliser cette transition.

La Région souhaite faire des établissements d'enseignement supérieur des vitrines de l'économie circulaire. Pour cela elle compte promouvoir l'exemplarité des sites et de leurs « usagers » (étudiants, chercheurs, personnel technique et administratif) et mobiliser le potentiel intellectuel et d'innovation qu'il représente.

PLAN D'ACTION Enseignement supérieur / Recherche et Economie circulaire



<p>10.1 : Créer un Domaine d'intérêt majeur : « Mine urbaine » afin d'exploiter les gisements de déchets de nos villes, qui contiennent de nombreux matériaux recyclables, dont des métaux rares, indispensables à la fabrication des équipements de demain. Le DIM visera à associer des chimistes des matériaux pour développer des procédés de recyclage des matières stratégiques, des ingénieurs pour développer des procédés d'intégration des matières recyclées dans la conception de nouveaux produits, et des économistes pour développer de nouveaux modèles pour structurer la filière. Cette action s'inscrit pleinement dans le contexte d'épuisement des ressources naturelles, de relocalisation et de nécessité d'accroître notre souveraineté en matières premières.</p>	<p>Pilotes : Région</p>
<p>10.2 : Vers un campus circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser la conférence des présidents d'université, le CROUS et les associations universitaires (REFEDD) pour mettre en place des actions en s'appuyant sur le guide « Économie circulaire et zéro déchet : vers un campus responsable » (achats responsables, mobilier, lutte contre le gaspillage, déchets alimentaires, événementiel, communication / sensibilisation...) ▪ Développer des partenariats avec les acteurs de 	<p>Pilotes : Région</p> <p>Partenaires potentiels : REFEDD, Associations étudiantes, Université et grandes écoles, Emmaüs, CROUS, EPAURIF, Eco organismes ...</p>

<p>l'économie circulaire et les associations universitaires pour favoriser le réemploi dans les résidences universitaires</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Organiser des défis/trophées/ charte « universités circulaires »▪ Organiser un cycle d'information et d'échanges d'expérience à la Maison d'Île-de-France de la cité Universitaire▪ Actualiser le guide « Construction durable bâtiment universitaire » pour intégrer les principes de l'économie circulaire et inscrire dans le contrat de plan État-région (CPER) pour les opérations déconstruction/rénovation de l'immobilier universitaire les engagements suivants :<ul style="list-style-type: none">- généraliser le diagnostic ressources/déchets à toutes les opérations. Le diagnostic pourra être élargi aux aspects mobiliers, équipements universitaires, etc.- favoriser la réduction des déchets, le réemploi et le recyclage en cohérence avec le plan régional de prévention et gestions des déchets (PRPGD)- identifier 10 opérations pilotes et exemplaires à suivre et valoriser	
---	--

4.3 Axe 3 : La Région agit en tant que maître d'ouvrage et s'engage directement dans ses compétences opérationnelles

La Région souhaite se positionner comme précurseur en matière d'économie circulaire et être un modèle pour les actions dont elle préconise la mise en place également par les autres acteurs franciliens. Les services régionaux seront donc mobilisés et montreront l'exemple dans la mise en œuvre de la politique d'économie circulaire que la Région développera sur son territoire.

Engagement 1 : Présenter un jaune « économie circulaire » dès 2021

La Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire porte une transformation profonde du modèle francilien et mobilise les moyens régionaux de façon transversale au-delà des lignes spécifiquement dédiées aux déchets et à l'économie circulaire. L'effort régional consenti à cette évolution majeure fera l'objet d'une présentation globale dans un jaune budgétaire « économie circulaire » en 2021.

Engagement 2 : S'engager dans une maîtrise d'ouvrage circulaire

✓ 100% des opérations de restructuration et de déconstruction précédées d'un diagnostic ressources dès 2021

Avec l'appui d'une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) dédiée, la Région détectera en amont le potentiel en matière d'économie circulaire d'une opération (réemploi, recyclage, ...) de façon à fixer des objectifs, adapter et anticiper l'organisation de chantier nécessaire à leur mise en œuvre. Des indicateurs de suivi seront produits par opération. Le diagnostic sera élargi aux aspects mobiliers, équipements, aux opérations de grands entretiens et aux chantiers des îles-de-loisirs autant que de besoin.

✓ 100% des chantiers de lycées disposant d'un diagnostic déchets et zéro déchet valorisable enfoui

Dans le cadre de la mise à jour du programme environnemental des chantiers des lycées et du reporting annuel sur la prévention/gestion des déchets de chantier, les objectifs du PRPGD sont intégrés dès 2020 avec deux priorités : 1) modification de la charte « chantier vert » : renforcement du niveau d'exigence en visant l'atteinte d'un taux de valorisation avec tri à la source en plus du tri global, et 2) mise en place d'indicateurs / reporting sur les déchets et l'économie circulaire en lien avec IDF Construction Durable à partir des bilans de chantier.

✓ 0 bâtiment modulaire détruit en 2025

Les bâtiments modulaires peuvent représenter 10 à 15% du montant de travaux. Avec la loi AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) en vigueur depuis février 2020, les MOA (Maîtres d'Ouvrage) peuvent dorénavant céder gratuitement leurs bâtiments modulaires en vue de leur réemploi après reconditionnement. Pour réduire ses coûts et aller vers une gestion circulaire des bâtiments modulaires, la Région a signé l'« engagement volontaire au niveau national sur le réemploi des bâtiments modulaires ». Le programme environnemental des chantiers des lycées mentionne cette orientation. Cet engagement s'applique aux bâtiments modulaires en bon état et conforme aux réglementations.

✓ 10 opérations engagées dans l'économie circulaire avant 2022

La Région s'engage à intégrer des critères liés à une meilleure prise en compte de l'économie circulaire dans le cadre du développement des marchés globaux de performance et main d'œuvre privée (MOP). Dès 2021, 1 ou 2 opérations pilotes (construction ou démolition) bénéficieront d'un appui pour réaliser une ou plusieurs transactions-tests avec un opérateur spécialisé dans le réemploi d'élément de construction. La Région déposera également auprès de l'ADEME une demande de soutien financier pour mener des chantiers « exemplaires ». Plusieurs lycées ont été identifiés : Paul Valéry à Paris, Pierre de Coubertin à Meaux, Evariste Galois à Sartrouville, le campus Coulommiers, Jeanne D'Albray à St Germain en Laye, le nouveau lycée à Vincennes, Jacques Decourt à Paris.

✓ Lancement par Île-de-France Construction Durable d'un Think Tank « Economie circulaire »

Société Publique Locale, Île-de-France Construction Durable est l'outil dédié de la Région Île-de-France pour la construction et la rénovation d'équipements publics. Afin de développer son expertise sur le management de projets circulaires, la SPL mettra en place un Think Tank dédié auprès de ses 11 collectivités franciliennes actionnaires (Région Île-de-France, Communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise et neuf communes d'Île-de-France).

Engagement 3 : Rendre la restauration collective exemplaire en matière d'économie circulaire

✓ 100% des lycées franciliens approvisionnés avec des produits locaux, dont 50% de produits bio, d'ici 2024

Afin de développer l'approvisionnement des restaurants collectifs des lycées franciliens en produits locaux et/ou Bio, la Région a créé une plateforme de référencement des producteurs franciliens pouvant approvisionner la restauration collective et met à disposition des lycées un cahier des charges et l'ensemble des documents type nécessaires pour contractualiser dans la durée avec ces producteurs. Par ailleurs, des marchés de denrées alimentaires intégrant ces produits vont être déployés via la centrale d'achat régionale, à commencer par les produits d'épicerie et surgelés dès janvier 2021. Grâce à ces outils, les lycées vont pouvoir augmenter leur approvisionnement en produits locaux et bio.

✓ Actions anti-gaspillage et de tri à la source des biodéchets dans 100% des lycées franciliens en 2023

Cet objectif permettra de répondre à l'obligation réglementaire des gros producteurs (établissement produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an) de tri à la source de leurs biodéchets, puis à l'obligation pour tous les établissements dès 2023 de tri à la source de leurs biodéchets, en trouvant la solution de traitement la plus adaptée et en mutualisation dès que possible (groupement de commandes).

Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, la Région identifiera où sont les pertes/les sources de gaspillages alimentaires (préparation des repas, consommation) et quelles quantités elles représentent, puis ciblera des actions concrètes concourant à réduire le gaspillage alimentaire. Elle sensibilisera les agents de restauration des lycées et les lycéens sur le gaspillage alimentaire et facilitera les échanges de pratiques antigaspi entre chefs de la restauration collective dans les lycées.

Engagement 4 : Respecter une hiérarchie de gestion des équipements usagés

✓ Pérenniser la procédure inscrite par la Région pour la gestion des équipements usagés des lycées

La Région actualisera les procédures et modes de fonctionnement (inventaire, expression précise des besoins, organisation logistique et de stockage, etc.) permettant d'appliquer aux mobiliers, vêtements professionnels, véhicules et équipements électroniques achetés par la Région une gestion qui respecte systématiquement la hiérarchie suivante :

- Maintenance/réparation
- Transferts entre établissements
- Réaffectation pour réemploi et réutilisation
- Revente via la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (D.N.I.D.) pour les véhicules mis au rebut
- Recyclage ou prise en charge par un éco-organisme

Engagement 5 : Intégrer l'économie circulaire dans ses achats

✓ 30% des marchés d'achats de la Région comprennent une disposition circulaire et environnementale en 2021

Il s'agira d'intégrer comme le prévoit le SHERPA des clauses circulaires et environnementales dans les marchés de la Région. Les priorités 2020/2021 sont ciblées sur le mobilier, les copieurs, les denrées alimentaires, les vêtements de travail.

✓ Rendre les achats publics de la Région plus circulaires

Pour cela, la Région s'engage à :

- réaliser un diagnostic des besoins pour engager une réflexion sur la réduction de la demande et rechercher des mutualisations (ex. groupement de commande) ;
- anticiper les marchés pouvant contribuer à l'économie circulaire et planifier les actions associées ;
- établir une liste des fournisseurs en matière d'économie circulaire pour mieux appréhender l'offre disponible (sourçage) ;
- élargir le recours à l'économie de fonctionnalité (payer pour l'usage plutôt que pour la propriété), tout en anticipant les conséquences budgétaires d'un passage d'une dépense de type investissement à une dépense de type fonctionnement.

Engagement 6 : Sensibiliser les agents à l'économie circulaire

✓ Organiser des actions d'information au siège de la Région

Afin de proposer une communication interne globale cohérente sur l'économie circulaire, la Région proposera des réunions d'information, des plaquettes, des signalétiques, des nudges, des expositions dans le hall du siège à Saint-Ouen-sur-Seine à destination des agents de la Région.

✓ Développer un cycle de sensibilisation pour les agents de la Région

Dans le cadre du programme partenarial avec la Région, l'Institut Paris Région développera dès 2021 un premier cycle de sensibilisation aux enjeux de l'économie circulaire destiné aux agents du développement économique et de l'aménagement de la Région. A l'issue de cette expérience, d'autres cycles de sensibilisation pourraient être développés pour accueillir l'ensemble des directions de la Région.

✓ Proposer des sessions de information/formation aux agents de lycées

La Région proposera une ou plusieurs sessions de formation à destination des agents de lycées pour les sensibiliser au tri sélectif et au gaspillage alimentaire.

✓ Assurer une gestion circulaire du siège de la Région

La Région créera un groupe de travail afin de mobiliser des agents et leur permettre de définir des actions pour que le siège soit toujours plus exemplaire en matière de pratiques environnementales.

5. GOUVERNANCE, ENGAGEMENT DES ACTEURS FRANCIENS ET OBSERVATION

Une mise en œuvre partagée de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire

Conformément au partenariat Région / Etat / ADEME voté par la commission permanente du 20 novembre 2019 (rapport CP n°2020-384), la mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'économie circulaire se fera selon une gouvernance partagée, qui s'appuiera sur deux instances :

- Une **conférence régionale de l'économie circulaire** rassemblant des acteurs et partenaires d'Île-de-France pour prendre connaissance des avancées de la réalisation de la stratégie.
- Un **comité de pilotage technique et financier** comprenant notamment les services de la Région, l'ADEME, l'Etat, la Banque des Territoires et l'Institut Paris Region ; les acteurs impliqués dans le pilotage de certaines actions de la stratégie y seront associés en tant que de besoin. Ce comité se réunira deux fois par an pour échanger sur les réalisations et les pistes d'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie, et permettra de mieux identifier, cibler et répartir les soutiens financiers apportés aux acteurs franciliens pour amorcer la mise en œuvre opérationnelle de l'économie circulaire.

La dynamique régionale s'appuiera sur d'autres réseaux existants, notamment **le comité francilien de l'économie circulaire** et **le TEDDIF** (territoires, environnement et développement durable en Île de France).

Le plan d'actions présenté dans cette Stratégie constitue une première étape dans la définition des orientations régionales. Il pourra évoluer et être enrichi en fonction du niveau d'engagement des acteurs franciliens et de l'évolution des contextes nationaux et européen.

Signer des cadres d'engagements avec des acteurs franciliens de la transition vers une économie circulaire

Chaque acteur régional (collectivités, associations, entreprises, fédérations) est invité à contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire, en initiant, élaborant et mettant en œuvre des actions. Afin de faciliter ces mobilisations et de formaliser leur contribution à la stratégie, des cadres d'engagement entre la Région et ces acteurs pourront être signés, ainsi que des pactes régionaux par branche d'activité. Les cadres d'engagements définiront :

- Les orientations générales du partenariat entre la Région et le partenaire signataire, en adéquation avec les compétences, les stratégies et les projets de ce dernier en matière de transition vers une économie circulaire ;
- La trajectoire partagée et les projets opérationnels visant au développement d'une région plus circulaire.

Mobiliser les fonds européens en faveur de l'économie circulaire

Le futur Programme Opérationnel Régional FEDER-FSE 2021-2027 fixe l'intervention des fonds européens gérés par la Région selon des objectifs stratégiques et de manière pluriannuelle. Sa mise en œuvre débutera courant 2021 et il est actuellement en cours d'élaboration. L'objectif principal de cette nouvelle programmation sera de soutenir les nécessaires transitions économiques, sociales et environnementales de l'Île-de-France. Une

partie des fonds européens pourra être allouée au financement de certaines actions inscrites dans la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire.

La Région, lauréat d'un AMI européen, organisera en 2021 un évènement d'un jour et demi de partage d'expériences et de bonnes pratiques avec des participants provenant de toute l'Europe afin de renforcer les capacités des régions européennes et soutenir leurs politiques publiques en matière d'économie circulaire.

Créer une mission transversale d'observation régionale des ressources

En 2018, la Région a réalisé une analyse de flux de matières (consommation de matières ou de ressources, production de déchets et émission de pollutions) lui permettant de décrire le métabolisme du territoire francilien

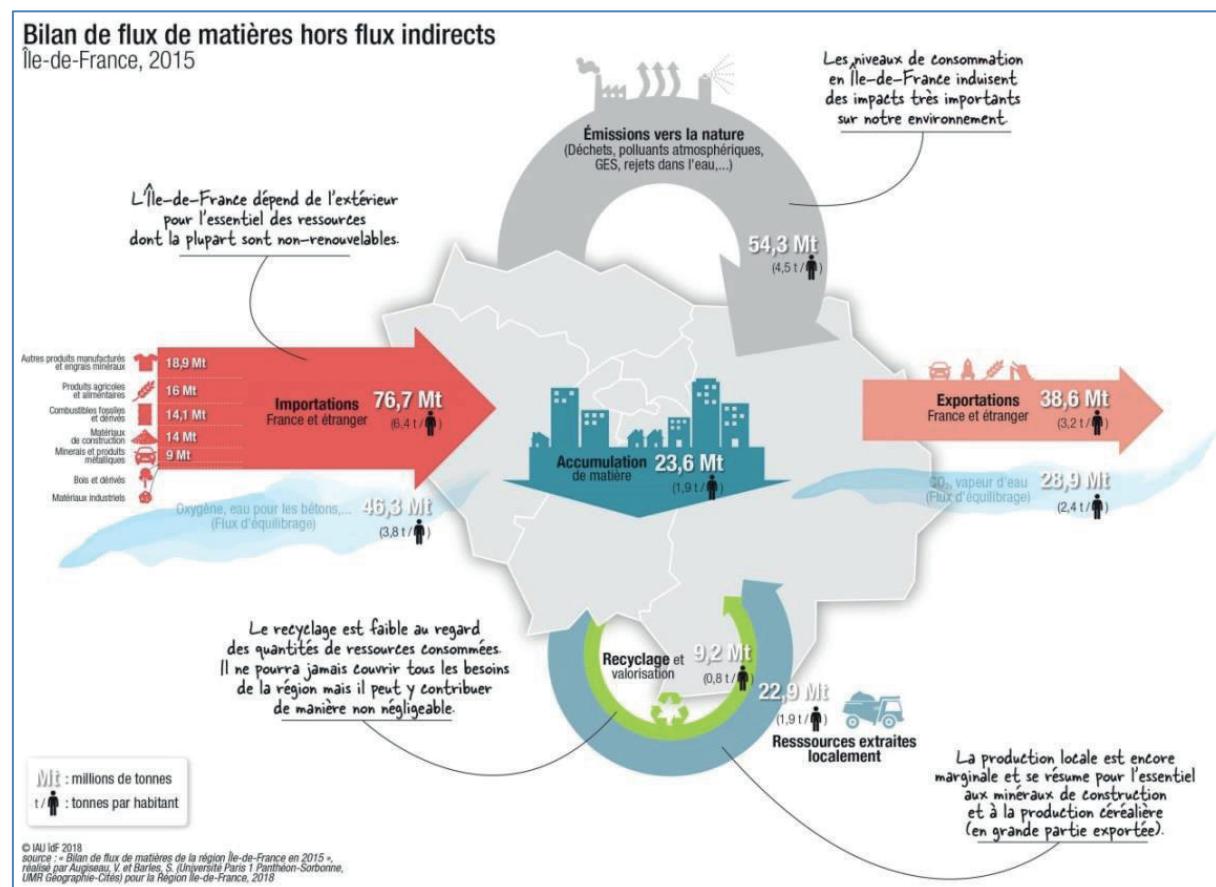


Figure n°4 : Bilan de flux de matières de la Région Île-de-France en 2015 (t/hab)

Source : Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 », réalisé par Augiseau, V. et Barles, S. (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR Géographie-Cités) pour la Région Île-de-France, 2018

Afin de suivre la consommation de matières ou ressources du territoire régional, et de capitaliser sur le travail réalisé lors de l'analyse de flux de matières réalisé en 2018, **la Région mandatera l'Institut Paris Region via son Programme d'Etude 2021 pour créer une mission transversale d'observation régionale des ressources**. L'ADEME et l'Etat seront associés à ce travail.

Cinq types de flux et de gisements y seront suivis (les produits agricoles et alimentaires, les déchets, les matériaux de construction, les produits finis et les minéraux métalliques) afin de connaître :

- les dynamiques de consommation en Île-de-France ;
- la part des ressources renouvelables dans ces dynamiques ;
- les aires d'approvisionnement et les coopérations territoriales induites ;

- les capacités de production du territoire francilien.

Cet observatoire régional des ressources viendra en complément de l'observatoire régional des déchets, en place depuis plusieurs années, et en articulation avec les autres outils régionaux d'observation (énergies, GES, matériaux).

L'objectif étant in fine de réduire la consommation de ressources, l'observatoire servira à :

- Identifier des objets/sujets sur lesquels des actions doivent être menées
- Identifier des leviers d'actions, outils ou acteurs susceptibles d'intervenir
- Faciliter le croisement des usages dans des dynamiques de types EIT (écologie industrielle et territoriale), synergies, transfert de matière d'un secteur à un autre...

Il permettra également de mettre en place des scénarios prospectifs sur les perspectives de consommation, les potentiels conflits d'usage et autres enjeux liés aux ressources.

La possibilité d'évaluer les marchés des matières premières issues du réemploi et du recyclage et d'expertiser les débouchés économiquement robustes pour ces matières sera étudiée dans le cadre de cette observation des ressources.

Définir, consolider et suivre les indicateurs régionaux de l'économie circulaire

En partenariat avec la Région, l'ADEME et l'Etat, l'Institut Paris Region travaillera également à la définition, à la consolidation et au suivi des indicateurs de la Stratégie afin d'obtenir un **socle d'indicateurs régionaux mesurables et représentatifs de la situation de l'Île-de-France en termes d'économie circulaire**.

Ces indicateurs permettront de suivre l'atteinte des objectifs de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire, ainsi que la tendance de l'Île-de-France à tendre vers une économie de plus en plus circulaire.

- Certains indicateurs de suivi sont déjà définis :
 - L'intensité matières (ou ratio consommation de ressources/PIB francilien)
 - La quantité de gaspillage alimentaire.
- D'autres indicateurs seront à définir, et notamment les indicateurs qui permettront de suivre les objectifs à 2030 suivants :
 - doubler l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction
 - doubler l'approvisionnement francilien en circuits courts de proximité dans le secteur de l'alimentation
 - doubler l'offre de réemploi, réutilisation réparation dans tous les secteurs
 - engager les secteurs du tourisme, de la culture et du sport vers un objectif zéro déchet
 - engager 100% des territoires franciliens dans l'économie circulaire.
- D'autres indicateurs issus du plan régional de prévention et gestions des déchets (PRPGD) peuvent également être considérés comme des indicateurs mesurant la transformation de l'Île-de-France vers plus de circularité :
 - la quantité totale de déchets produits par habitant
 - le taux de valorisation de certains flux de déchets
 - le rapport entre le compost produit et l'ensemble des biodéchets collectés sur le territoire

6. ANNEXE

Tableau synthétique des actions et des engagements de la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire

Levier 1 : Mobiliser les territoires franciliens pour une gestion économe des ressources	<p>1.1 : Lancer un appel à manifestation d'intérêt « territoires franciliens circulaires »</p> <p>1.2 : Déployer le référentiel « Economie circulaire (ECi) »</p> <p>1.3 : Créer et animer une communauté des territoires engagés dans l'économie circulaire</p> <p>1.4 : Engager les Parcs Naturels Régionaux (PNR) franciliens dans l'économie circulaire</p>
Levier 2 : Informer, impliquer les citoyens et changer les comportements	<p>2.1 : Mobiliser le budget participatif écologique et solidaire</p> <p>2.2 : Lancer un portail environnemental pour les franciliens</p> <p>2.3 : Créer un panel « économie circulaire » de jeunes citoyens Franciliens (16-25 ans)</p>
Levier 3 : Passer de la gestion des déchets à une économie des ressources	<p>3.1 : Lancer un appel à projets « Île-de-France Zéro Plastique »</p> <p>3.2 : Lancer un appel à manifestation d'intérêt « Innover pour réduire, réparer, réemployer et recycler»</p> <p>3.3 : Assurer une gestion circulaire des équipements de protection individuels à usage unique</p> <p>3.4 : Rendre le foncier accessible aux activités de réemploi, tri, transit, et recyclage</p>
Levier 4 : Faire émerger les nouveaux métiers, compétences et formations nécessaires à l'économie circulaire	<p>4.1 : Financer des formations professionnelles à l'économie circulaire</p> <p>4.2: Développer l'offre de formations professionnelles à l'économie circulaire</p> <p>4.3: Orienter d'ici 2021 vers les métiers de l'économie circulaire</p>
Levier 5: Faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire	<p>5.1: Créer une Mission d'Appui au développement des Clauses Circulaires et Environnementales (MACCE) au sein du GIP Maximilien</p>

Levier 6 : Accélérer et massifier la prise en compte de l'économie circulaire dans les activités économiques	6.1 : Conclure un cadre d'engagement « Gestion économe de la ressource » entre une ou plusieurs filières stratégiques
	6.2 : Mettre en œuvre la réindustrialisation verte de l' Île-de-France
	6.3 : Financer 100 entreprises d'ici 2025 porteuses de nouveaux modèles de production et/ou de consommation responsables et circulaires
	6.4 : Informer/former les entreprises à l'économie circulaire et aux nouveaux modèles économiques
	6.5 : Accompagner 200 entreprises d'ici 2025 pour faire de l'Île-de-France une région leader en éco-conception
	6.6 : Renforcer et professionnaliser les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), maillon essentiel de l'économie circulaire
	6.7 : Accompagner les 25 bassins d'emplois dans l'écologie industrielle et territoriale
Levier 7 : Lutter contre le gaspillage alimentaire, amplifier les circuits courts et le retour au sol de la matière organique	7.1 : Renforcer la politique régionale en faveur des circuits courts et de la lutte contre le gaspillage alimentaire
	7.2 : Généraliser le tri à la source des biodéchets dans l'objectif de retour au sol
	7.3 : Déployer des boucles locales circulaires sur des productions franciliennes et amplifier le soutien aux initiatives d'agriculture urbaine
	7.4 : Développer l'économie circulaire dans les espaces naturels, agricoles et forestiers
Levier 8 : Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers franciliens et des politiques d'aménagement	8.1 : Pacte régional de la construction et de l'aménagement circulaire de l'Île-de-France
	8.2 : Lancer un appel à projet « ECOCIRC BTP »
	8.3 : Accompagner et former la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre
	8.4 : Réaliser et diffuser un carnet pratique « Economie circulaire et aménagement » décliné en « mémento »
	8.5 : Recycler le foncier avec le « Plan Friches » et intensifier l'usage du foncier transitoire
	8.6 : Promouvoir le retour des éléments nutritifs au sol et la réhabilitation des sols sur les sites gérés par l'Agence des Espaces Verts (AEV)
Levier 9: Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité des secteurs culturel, sportif et touristique	9.1 : Pacte régional tourisme circulaire
	9.2 : Créer un « kit 0 déchet » pour les touristes arrivant en Île-de-France
	9.3 : Développer l'économie circulaire dans le secteur du tourisme et diffuser les bonnes pratiques de réduction et de valorisation des déchets
	9.4 : Projet européen COSME pour partager et promouvoir les pratiques durables des entreprises dans le secteur de l'hébergement touristique
	9.5 : Accompagner les acteurs du secteur culturel à faire la transition vers une économie circulaire

	9.6 : Lancer le projet CIRCUL'ART 2 « Eco-concevoir dans le secteur culturel de la préparation des décors à la gestion de déchets »
	9.7: Poursuivre le soutien aux ressourceries «culturelles» spécialisées dans le réemploi de matériaux destinés aux professionnels du secteur culturel et de l'audiovisuel
	9.8 : 100 boîtes à livres dans les gares en 2021 et soutenir leur déploiement dans les communes franciliennes
	9.9 : Engager le mouvement sportif francilien vers l'économie circulaire et le « zéro déchet »
	9.10 : Faire contribuer les îles de loisirs au développement de l'économie circulaire en Île-de-France
	9.11 : Favoriser l'allongement de la durée de vie des matériels sportifs
	Levier 10 : Mobiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour l'économie circulaire
10.1 : Créer un Domaine d'intérêt majeur : « Mine urbaine »	
10.2 : Vers un campus circulaire	

Engagement 1 : Présenter un jaune « économie circulaire » dès 2021

Engagement 2 : S'engager dans une maîtrise d'ouvrage circulaire	100% des opérations de restructuration et de déconstruction précédées d'un diagnostic ressources dès 2021
	100% des chantiers de lycées disposant d'un diagnostic déchets et zéro déchet valorisable enfoui
	0 bâtiment modulaire détruit en 2025
	10 opérations engagées dans l'économie circulaire avant 2022
	Lancement par Île-de-France Construction Durable d'un Think Tank « Economie circulaire »
Engagement 3 : Rendre la restauration collective exemplaire en matière d'économie circulaire	100% des lycées franciliens approvisionnés avec des produits locaux, dont 50% de produits bio, d'ici 2024
	Actions anti-gaspillage et de tri à la source des biodéchets dans 100% des lycées franciliens en 2023
Engagement 4 : Respecter une hiérarchie de gestion des équipements usagés	Pérenniser la procédure inscrite par la Région pour la gestion des équipements usagés des lycées
Engagement 5 : Intégrer l'économie circulaire dans ses achats	30% des marchés d'achats de la Région comprennent une disposition circulaire et environnementale dès 2021
	Rendre les achats publics de la Région plus circulaires
Engagement 6 : Sensibiliser les agents à l'économie circulaire	Organiser des actions d'information au siège de la Région
	Développer un cycle de sensibilisation pour les agents de la Région
	Proposer des sessions d'information/formation aux agents de lycées
	Assurer une gestion circulaire du siège de la Région



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93 400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85



RegionIleDeFrance



@iledefrance



iledefrance